

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2214 - 7 janvier 2011 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Côte d'Ivoire

**Lutte de clans
sur fond
d'héritage
colonial**

Code

**du travail
centenaire
et menacé**

p. 16

Amiante

p. 12

**Le patronat
esquive ses
responsabilités**

Tunisie

p. 8



**Révolte contre
le chômage et la pauvreté**

SOMMAIRE

Leur société

- p.4 ■ Diminution des postes dans l'enseignement
- Le plan antiprécarité du gouvernement
- Vaccination contre la grippe
- p.5 ■ Manque de logements
- Aide personnalisée au logement
- Anorexie et la mode
- p.6 ■ L'eau toujours plus chère
- Mauvais état des conduites d'eau
- Comment gagner des millions sans les déclarer
- p.7 ■ Valls et les 35 heures
- Dépendance des personnes âgées
- Accueil « humanitaire »... dans des camps de toile ?
- p.16 ■ Les 100 ans du Code du travail à l'heure de l'offensive contre les droits des travailleurs

Dans le monde

- p.8 ■ Tunisie : manifestations contre le régime
- Égypte : après l'attentat contre les coptes
- p.9 ■ Côte d'Ivoire : les sociétés françaises et leurs intérêts
- La Hongrie et les grandes puissances
- Italie : Fiat contre les droits ouvriers
- p.10 ■ Kosovo : malversations sous protection de l'ONU
- Le remède introuvable contre la crise financière
- Publicité des banques

Il y a 50 ans

- p.11 ■ Belgique, la « Grande Grève » de 1960-61

Dans les entreprises

- p.12 ■ le scandale de l'amiante (suite)
- Retard du train Strasbourg-Port-Bou
- p.13 ■ Fin de la prime à la casse
- Michelin - Clermont-Ferrand ; Arkema - Jarrige
- p.14 ■ PSA Sochaux ; PSA Citroën Aulnay
- La famille Peugeot
- p.15 ■ Bosch - Vénissieux ; Carrefour Planet - Vénissieux ; Saft Automotive - Hagondange
- Dunkerque
- p.16 ■ Presstalis - Distribution de la presse

Au 1^{er} janvier Les prix flambent mais pas les revenus

Comme chaque année, le 1^{er} janvier s'accompagne d'une série d'augmentations. Cette année l'addition sera particulièrement salée.

Ainsi en matière de médicaments, ceux à vignette bleue remboursés à 35 % ne le seront plus qu'à 30 %. Les seringues et les pansements le seront à 60 % au lieu de 65 %. La consultation chez un médecin généraliste passera à 23 euros, soit un euro de plus. Pour les patients en affection longue durée (ALD) les dépenses de transport ne seront plus remboursées si l'état de santé ne le justifie pas (à se

demandeur qui en décidera?). Pour les diabétiques qui ne sont pas traités par insuline, un forfait est créé pour les bandelettes de glycémie qui étaient auparavant prises en charge.

Les tarifs des assurances automobiles augmentent de 2,5 à 4,5 %. Ceux des assurances habitation augmentent de 3,5 à 8 %. Les prix des carburants sont repartis à la hausse, le litre de diesel dépassant 1,20 euro. Pour l'électricité il faudra désormais payer 3 % de plus. Les offres groupées d'accès à la télévision, internet et au téléphone seront taxées à un taux unique

de 19,6 % au lieu de 5,5 %. La redevance audiovisuelle augmentera de deux euros, passant à 123 euros en métropole.

Toutes ces augmentations, bien supérieures à l'inflation officielle, vont peser sur les budgets des couches les plus pauvres de la population qui auront encore plus de difficultés à se soigner et à payer leurs factures. Il ne reste vraiment plus qu'à augmenter les salaires et de façon substantielle.

Cédric DUVAL

Le gaz surfacturé

Depuis des années il existe un marché international du gaz, où les prix sont fixés de gré à gré. Depuis belle lurette les trusts pétroliers et gaziers, de mèche avec les États fournisseurs, expliquent que les prix du gaz doivent être alignés sur ceux du pétrole. Ce système parfaitement absurde et artificiel ne sert plus qu'à justifier des tarifs élevés pour le gaz.

Depuis quelques années la production de gaz dans le continent nord-américain est telle que les prix baissent. Certains fournisseurs de gaz

naturel liquéfié, ne trouvant plus preneurs en Amérique du Nord, ont cherché des clients en Europe en introduisant une pression à la baisse à la signature des contrats.

À cela s'ajoute la guerre que se mènent, en France par exemple, les gaziers, qui pour s'arracher des clients proposent des rabais de 5 à 10 % pour un an ou deux... en espérant se rattraper après.

Depuis le mois d'avril de cette année, le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France,

qui regroupe une bonne partie des communes de la région mais pas la capitale) a ainsi négocié un contrat avec une remise de 45 % pour deux ans (1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012) pour une dépense totale de 43 millions d'euros. Et ce n'est pas GDF qui a remporté le marché, mais ses concurrents, principalement EDF.

Alors si le gaz peut baisser de 45 % pour des collectivités, qu'est-ce qui l'empêcherait d'en faire autant pour des millions d'usagers ?

A. V.

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Besançon

Samedi 5 février
à partir de 16 heures
Salle de la Malcombe



Metz

Dimanche 20 février
à partir de 11 h 30
CALP
(Centre d'activités et de loisirs)
de Metz-Plantières

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 3 janvier



La Côte d'Ivoire n'est peut-être pas si loin que cela

Les États impérialistes ont beau brandir des menaces, des délégations de chefs d'État africains ont beau se succéder à Abidjan, la crise politique en Côte d'Ivoire se prolonge et s'aggrave.

À l'issue de l'élection présidentielle qui vient d'avoir lieu, les candidats restés en lice au deuxième tour, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, se sont tous les deux proclamés vainqueurs. L'un, Ouattara, a été reconnu comme président de la République par le Conseil électoral, l'autre, Gbagbo, l'a été par le Conseil constitutionnel. Gbagbo bénéficie du soutien du gros de

l'appareil d'État ivoirien, notamment de l'armée. Ouattara a été reconnu par ce qui s'intitule la « communauté internationale », c'est-à-dire par des chefs d'État et par l'ONU.

Qui des deux est plus légitime ? Bien naïf ou prétentieux celui qui s'aventurerait à trancher, surtout de loin, alors que chacun des deux camps brandit les tricheries, les bourrages d'urnes de l'autre camp.

Ce qui n'empêche pas Sarkozy de trancher et, de concert avec tous les chefs d'État, de proclamer dans une belle unanimité : l'élu, c'est Ouattara.

Pourquoi donc cette unanimité, en particulier des grandes puissances ? Parce que Ouattara a eu plus de voix ? Mais qu'en savent-ils, eux qui sont passés maîtres en fabrication d'élections ouvertement truquées, de l'Afghanistan à l'Irak ?

Par souci démocratique ? Mais longue est la liste des chefs d'État africains, aujourd'hui morts ou encore au pouvoir, de feu Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire à Bongo père puis fils au Gabon, présidents grâce au pétrolier Total, en passant par l'inamovible Biya au Cameroun, dont tout le monde sait qu'ils étaient ou sont des dictateurs. Ils étaient ou sont pourtant fréquentables et reçus à l'Élysée en grande pompe car défendant les intérêts des groupes capitalistes français.

Ouattara, ex-Premier ministre de Côte d'Ivoire, a cet avantage sur son rival que, en tant qu'ex-directeur général adjoint du FMI, il a pu être jugé et jaugé par les cercles dirigeants du monde impérialiste et reconnu plus fiable, plus malléable, plus contrôlable, que Gbagbo.

Oh, cela ne signifie pas que Gbagbo menace en quoi que ce soit les intérêts des groupes capitalistes français ! Il est

au pouvoir depuis bientôt dix ans et les groupes français présents dans le pays, de Bolloré à Bouygues, n'ont jamais eu à se plaindre de lui.

Et si Gbagbo avait en France des amis à la direction du PS et bénéficie encore du soutien publicitaire des deux ténors du barreau réputés de gauche Dumas et Vergès, cela n'en fait pas encore un ami des classes pauvres de Côte d'Ivoire ! Mais il suffit qu'il paraisse moins prévisible, moins fiable, pour que le monde impérialiste accorde sa préférence à Ouattara.

La lutte pour le pouvoir a déjà fait plus de 200 morts et plusieurs centaines de blessés. La population vit dans la crainte permanente d'attaques venant des milices armées d'un clan ou de l'autre. L'insécurité rend difficile, voire impossible, de se rendre à son travail et de toucher son salaire. En même temps, les prix des produits alimentaires ont doublé en un mois, menaçant de pousser nombre de familles d'ouvriers vers la famine.

Mais le plus grave est que les deux camps cherchent à mobiliser leur base électorale au nom de leur appartenance ethnique. S'ils arrivaient à ce que les machettes sortent dans les deux camps, ce serait une catastrophe. Du Liberia voisin au Rwanda, les pays d'Afrique qui ont connu de tels affrontements en portent encore les stigmates physiques et moraux.

Même dans l'émigration ivoirienne, la déchirure est visible entre ceux qui mettent leur confiance en Gbagbo et ceux qui la mettent en Ouattara. Nous, travailleurs ici, en France, nous n'avons pas à nous en étonner. Combien de fois dans le passé avons-nous mis nos espoirs dans un dirigeant, de Mitterrand à Jospin, pour finir trompés et déçus ?

Dans un pays pauvre comme la Côte d'Ivoire où la vie est plus dure, comme le sont les pratiques politiques, les illusions se paient comptant. Mais pas plus là-bas qu'ici, il n'y a de « sauveur suprême ». Là-bas comme ici, mettre notre espoir dans un des camps de la bourgeoisie, s'enrôler derrière un dirigeant par crainte de l'autre, paraît plus facile. Mais cela conduit inévitablement, au mieux, à la déception, au pire, au sang versé dans une guerre qui n'est pas la nôtre.

Construire notre propre force, celle des travailleurs conscients de leurs intérêts de classe, peut paraître plus difficile. Mais, pour les exploités, c'est la seule voie qui représente l'avenir.

Arlette LAGUILLER

• Retraites complémentaires

Des excédents à force de grignoter les pensions

Patronat et syndicats ont entamé le 4 janvier une série de réunions sur l'avenir des retraites complémentaires Agirc-Arrco qui représentent entre un tiers et la moitié des pensions des retraités du secteur privé. Derrière ces prétendues discussions entre « partenaires sociaux », le patronat prépare une attaque sur les retraites... complémentaire de celle du gouvernement Sarkozy-Fillon contre les retraites de base.

Le recul de l'âge de la retraite va en effet s'accompagner d'une diminution de la durée de versement des retraites complémentaires. D'où des excédents annuels des régimes de retraites complémentaires qui pourraient atteindre annuellement 2,5 milliards d'euros en 2018 et 10,7 milliards en 2040, en supposant un

taux de chômage de 4,5 % et une progression annuelle des salaires de 1,8 %. L'Arrco (pour l'ensemble des salariés du privé) et l'Agirc (pour les cadres) disposent déjà de réserves considérables : 72 milliards au total. Ces chiffres n'ont rien de miraculeux, ils résultent d'un mode de calcul qui, depuis près de vingt ans, grignote les pensions de retraites complémentaires : 100 euros prélevés sur les salaires ne donnent plus droit aujourd'hui qu'à 6,59 euros de pension annuelle contre près de 10 euros au début des années 1990, ce qui représente une baisse de plus de 30 % !

Le patronat ne compte pas s'en tenir là. Cependant, comme l'annonce d'excédents aussi abondants rend délicate l'annonce de nouveaux sacrifices,

l'Agirc-Arrco a diffusé des « scénarios » dans lesquels les hypothèses d'évolution des salaires qui servent au calcul des cotisations sont revues à la baisse et celles du taux de chômage revues à la hausse afin d'arriver à des prévisions financières plus pessimistes. L'objectif, pour le patronat, est de réduire encore ses cotisations, à l'occasion d'une nouvelle convention avec les syndicats qui devrait entrer en application le 1^{er} juillet prochain, en même temps que le début de l'application de la loi Sarkozy-Fillon sur la retraite de base.

Le patronat et le gouvernement chargent la barque et il devient vraiment urgent de les obliger... à battre en retraite.

Jean SANDAY

Cercle Léon Trotsky

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour sujet :

Les religions, l'athéisme, et le matérialisme

Vendredi 28 janvier
à 20 h 30

Espace Paris-Est Montreuil
128, rue de Paris Montreuil

(Seine-Saint-Denis)

Métro : Robespierre (ligne 9)

Participation aux frais : 3 euros

• Diminution des postes dans l'enseignement Écoles et collèges en font les frais

Le ministère de l'Éducation nationale a profité des vacances de Noël pour annoncer comment les 16 000 suppressions de postes prévues pour l'année scolaire 2011-2012 seront réparties par académie. Cela va dégrader encore plus les conditions d'enseignement des élèves et, surtout, accentuer les inégalités puisque les secteurs les plus touchés seront les écoles et les collèges, c'est-à-dire les classes que fréquentent tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, et où se font les apprentissages de base.

Dans le primaire, 8 900 élèves de plus sont attendus, mais 8 967 postes d'enseignants vont être supprimés. Cela se traduira par des fermetures de classes, surtout dans les régions rurales, obligeant souvent les élèves à faire un long trajet pour rejoindre leur école. Le nombre d'élèves par classe devrait augmenter, et les enseignants seront moins disponibles pour suivre de près les enfants en difficulté. Après cela, on entendra les ministres faire de beaux discours sur le faible niveau des élèves et s'étonner que beaucoup quittent l'école primaire en ne maîtrisant pas les mathématiques ou le français!

Dans les collèges, 4 800 postes d'enseignants et 600 postes administratifs doivent disparaître, alors que l'on attend 48 500 élèves supplémentaires. La solution préconisée par le ministère est d'augmenter le nombre d'élèves par classe et, là aussi, tant pis pour ceux qui resteront sur les bas-côtés, quitteront l'école à 16 ans sans un seul diplôme, ou seront orientés par défaut vers l'enseignement professionnel, à



condition toutefois qu'il y ait de la place pour les accueillir.

Au niveau des académies, les plus touchées sont Créteil, Versailles, le Nord ou Nancy-Metz qui, en proportion, perd 3,4 % des postes. Ce sont certes des académies avec le plus fort taux d'élèves, mais surtout d'élèves issus de milieux populaires et pour qui l'école est souvent le seul moyen d'accès aux connaissances et à la culture. L'académie de Paris, elle, s'en sort un peu moins mal, avec moins de 1 % de pertes.

La répercussion des baisses de postes sur les établissements

se fera au cours du second trimestre, lorsque seront communiquées les dotations horaires globales (DHG), c'est-à-dire le nombre d'heures d'enseignement attribuées à chaque établissement. Nul doute qu'elles vont provoquer des remous chez les enseignants qui vivent de plus en plus mal cette dégradation de l'école publique. C'est sans doute pour cette raison que des recteurs, soucieux de ne pas déplaire au parti gouvernemental, ont déjà prévu de ne communiquer les DHG qu'après les élections cantonales!

Marianne LAMIRAL

• Vaccination contre la grippe La défiance s'est installée

Alors que le seuil épidémique de la grippe saisonnière vient d'être franchi (174 cas pour 100 000 habitants), les candidats à la vaccination ont été moins nombreux que d'habitude.

Selon les données de l'Assurance maladie, 12,5 millions de personnes ont droit à se faire vacciner gratuitement contre la grippe saisonnière, notamment

les personnes de plus de 65 ans, les diabétiques, les professionnels de la santé. Mais seulement 5,7 millions de personnes ont pour l'heure utilisé l'imprimé qui leur avait été envoyé, un chiffre en baisse de plus d'un million par rapport à il y a deux ans. Selon le médecin coordinateur des groupes régionaux d'observation de la grippe, « on paye le fait que les médecins généralistes ont été démotivés par la communication

gouvernementale et par le plan de vaccination pandémique l'année dernière ».

Le directeur général de la Santé, Didier Houssin, déjà en poste il y a un an, préfère pointer « un mouvement de défiance vis-à-vis de la vaccination en général ». « Lors de la campagne contre le virus pandémique de l'année dernière, ajoute-t-il, des informations inquiétantes ont circulé sur les dangers des vaccins, relayées sur internet, mais

• Le plan antiprécarité dans la fonction publique De la poudre aux yeux

Le 30 décembre, le secrétaire d'État à la Fonction publique, Georges Tron, a envoyé aux syndicats les propositions du gouvernement pour résorber la précarité dans la fonction publique en vue de discussions qui commenceront le 11 janvier prochain.

Plus que les propositions, c'est le constat qui est édifiant, surtout quand on le compare à l'image traditionnelle du « fonctionnaire bénéficiant de la sécurité de l'emploi ». En réalité la précarité est autant répandue, sinon plus, dans la fonction publique que dans le secteur privé. 870 000 agents de la fonction publique, soit 16,5 % du personnel, sont contractuels. Dans les hôpitaux, leur nombre a augmenté de cinq points en dix ans, essentiellement parmi les agents techniques et administratifs. Quant aux collectivités locales, elles comptent 20 % de précaires. Le gouvernement reconnaît lui-même que les pratiques de renouvellement de contrats CDD sont « abusives » ; et ce n'est pas le cas extrême d'une postière ayant totalisé 247 CDD en seize ans qui le démentira. Les contrats écrits, théoriquement réglementaires, sont parfois inexistantes, et les rémunérations « hétérogènes », toujours selon les dires ministériels.

La précédente loi, du 26 juillet 2005, censée améliorer le sort des agents contractuels, au lieu de leur proposer la titularisation, a créé un CDI, mais pour en bénéficier, il faut avoir tenu un emploi permanent pendant six ans, sans interruption. Il suffit d'un mois entre deux CDD pour que les conditions d'obtention du CDI ne soient pas remplies. Quant aux indemnités chômage, Georges Tron reconnaît que « les agents doivent parfois attendre des mois avant d'obtenir un paiement » car « on perd du temps à établir qui doit payer en fonction de la carrière de la personne »!

Au lieu d'envisager un

paiement immédiat par le dernier employeur public, le projet du gouvernement propose simplement d'envoyer le travailleur à Pôle emploi, qui demandera par la suite à l'État de le rembourser! Au lieu de titulariser rapidement les salariés précaires, le même projet maintient le délai de six ans d'ancienneté, éventuellement de manière discontinuée, sur une durée de huit ans, en conservant l'obligation d'être resté dans un même établissement public. Il propose aussi l'ouverture de concours spécifiques, là aussi assortis de conditions précises de qualification et de fonctions exercées; ce serait un dispositif prévu « pour trois ans » en fonction des emplois dont l'administration aura besoin, ce qui dans ces temps de suppressions de postes laisse plus que sceptique. Enfin, il prévoit un nouveau « contrat de mission », valable le temps de l'exécution d'un projet, comme celui qui existe déjà de façon très limitée, pour la réalisation de fouilles archéologiques par exemple. Ce qui n'est qu'une extension de la liste des emplois précaires.

Les syndicats ont d'ores et déjà dénoncé un document très en retrait de ce qu'ils demandent. Il est évident que ce projet ne supprimera pas la précarité, pas plus que ne l'ont fait les précédents, celui de Perben en 1996 ou de Sapin en 2000, ou le dernier de 2005. Il n'est d'ailleurs pas fait pour cela mais pour faire semblant de mettre en œuvre une des propositions de Sarkozy, et tenter de se faire un peu de publicité en cette année préélectorale.

Sylvie MARÉCHAL

aussi, de façon plus étonnante, par certains médecins et autres professionnels de santé. » L'explication est un peu courte. Car les idées rétrogrades qui s'opposent par principe à la vaccination n'avaient jamais disparu. Elles n'ont pu qu'être renforcées l'an dernier par le fiasco de la campagne de vaccination contre la grippe A-H1N1, qui avait conduit à ce qu'il y ait presque autant de vaccins jetés que de vaccins utilisés.

Il était alors flagrant que le souci primordial du gouvernement était de prendre prétexte de l'arrivée annoncée du virus pour aider les profits de l'industrie pharmaceutique, si la défiance envers la vaccination s'est accrue en conséquence, cela risque d'être malheureux pour beaucoup, mais la responsabilité en revient en partie au gouvernement.

Jean SANDAY

• Manque de logements

L'État se cache derrière les communes

À l'occasion d'une polémique entre le maire de Paris, Delanoë (PS), et le secrétaire d'État au Logement, Appar (UMP), celui-ci s'est lancé dans un éloge, quelque peu inattendu, de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), votée par un gouvernement de gauche en décembre 2000. Celle-ci fixe un objectif de 20 % de logements sociaux dans les communes urbaines de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) pour 2022.

« Force est de constater, dix ans après l'adoption de la loi SRU, que (son) application dans les 931 communes concernées est un puissant outil pour la construction de logements sociaux », a déclaré le secrétaire d'État au Logement. Des propos qui ne manquent pas de sel

quand on sait que la commune de Neuilly, dont Sarkozy a été maire entre 1983 et 2002, ne compte aujourd'hui encore que 3,6 % de logements sociaux, sans même que des sociologues qui ont mené l'enquête aient pu en obtenir de la mairie une liste et leur localisation. Car les « logements sociaux » sont une catégorie élastique, qui comprend les logements étudiants et des habitations à loyer souvent inaccessible même pour les couples qui ne connaissent pas le chômage.

De plus, la pénalité prévue par la loi SRU si la proportion de logements sociaux reste inférieure à 20 % est en grande partie « théorique », selon le mot d'Apparu. Surtout, certains maires n'ont pas peur d'être montrés du doigt, bien au contraire, quand ils favorisent la construction de logements plus chers que des logements

sociaux : sur les communes considérées comme déficientes en logement sociaux lors du vote de la loi SRU en 2000, 21 % ont vu le taux de ceux-ci baisser encore entre 2002 et 2009 !

À l'inverse, les communes qui choisissent de construire des logements sociaux doivent mettre la main à la poche pour des sommes qui explosent, non seulement à cause de l'augmentation du prix des terrains pas trop éloignés des moyens de transport, mais aussi en raison du désengagement de l'État en matière de logement.

Si un politicien UMP en vient aujourd'hui à chanter les louanges de la loi SRU qui avait été prise par ses adversaires politiques, c'est que cette loi est somme toute bien pratique pour masquer la carence de l'État. Celui-ci se défausse sur les communes alors qu'il devrait prendre en charge la



construction, à prix coûtant, des 900 000 logements manquants à travers le territoire, en embauchant directement les salariés, de l'architecte au maçon, nécessaires à cette tâche.

Jean SANDAY

Les sensibilités sélectives du ministre

Interrogé par un auditeur sur les ondes de France Inter mardi 4 janvier, François Baroin, le ministre du Budget, a eu une réponse fort révélatrice.

L'auditeur tenait à protester contre les conséquences des décisions fiscales que le ministre avait prises dernièrement, en déclarant : « C'est bien gentil de s'inquiéter du sort des personnes qui payent l'impôt sur la fortune, mais il y a des gens plus à plaindre. Votre décision de supprimer la demi-part supplémentaire dont logiquement les veufs bénéficiaient jusqu'ici va avoir comme conséquence de majorer, pour moi qui suis veuf, de 850 euros le montant de mes impôts. »

Baroin a brièvement répondu à l'auditeur qu'il avait la chance de ne devoir être victime de cette mesure qu'en 2012 (les députés ayant, devant le scandale, demandé un moratoire d'un an), ajoutant qu'il trouvait cette mesure juste. « Par contre, a-t-il déclaré, je voudrais encore une fois revenir sur le sort des personnes qui sont soumises à l'ISF, l'impôt sur la fortune, pour dire tout le caractère injuste de celui-ci. »

C'est donc clair, ce que le ministre trouve juste, c'est de dépouiller les plus démunis pour venir au secours des plus riches.

P. S.

• Aide personnalisée au logement

Un coup de ciseaux dans l'allocation

C'est passé relativement inaperçu, mais à la suite d'un vote du parlement fin octobre, la rétroactivité de l'APL, l'allocation personnalisée au logement, a été supprimée.

Cette allocation (qui n'est pas la seule concernant le logement) bénéficie à environ deux millions et demi de personnes, dont 700 000 étudiants. Elle a été présentée à son origine (en 1977) comme une « aide à la pierre », c'est-à-dire une aide au logement et elle était, il y a quelques décennies, utilisée

par les promoteurs immobiliers comme argument de vente. Pour toucher l'APL on peut soit être locataire, soit propriétaire quand on a contracté certains types d'emprunts. Et les montants versés, par la Caisse d'allocations familiales, sont très variables selon les ressources et même l'endroit où on se trouve.

Sans changer la loi, le gouvernement a tout de même une façon « invisible » de modifier – à la baisse bien sûr – les dépenses, car les taux sont fixés chaque année le 1^{er} juillet.

Toutefois, au mois de mai dernier, le secrétaire d'État au Logement, Benoist Appar, a déclaré : « Ce n'est pas dans les intentions du gouvernement de baisser les APL. On ne touchera pas à cette intervention-là », au moment où le gouvernement annonçait son intention de réduire ses dépenses, notamment sociales.

Oui mais, jusqu'à présent lorsqu'un nouveau bénéficiaire de l'APL déposait sa demande auprès de la CAF, au moment où il accédait à un nouveau

logement, il s'écoulait généralement quelques semaines avant la décision de celle-ci. Et c'est pourquoi la CAF accordait un paiement rétroactif jusqu'à une durée de trois mois.

Et bien dorénavant c'est terminé, le titulaire de l'APL verra lui passer sous le nez les quelques dizaines ou centaines d'euros auxquels il avait droit jusque-là. C'est ce que les autorités appellent « ne pas toucher à l'APL ! »

André VICTOR

• Anorexie

L'industrie de la mode est en cause

Isabelle Caro, mannequin qui vient de mourir à 28 ans, a perdu son combat contre l'anorexie, une maladie qui s'exprime par un besoin irrépressible de vouloir maigrir alors que le poids est déjà bas. En France, le ministère de la Santé estime qu'il y a entre 30 000 et 40 000 anorexiques, à 95 % des femmes. Le taux de mortalité à dix ans est de 5 %, mais il avoisinerait les 20 % à plus long terme, car la santé de celles et ceux qui en réchappent demeure irréversiblement fragilisée.

La maladie avait plongé Isabelle Caro dans le coma en 2006. L'année suivante, alors qu'elle commençait à espérer et

à lutter pour s'en sortir, elle avait accepté d'exposer son corps nu, décharné, sur une affiche publicitaire. Elle disait vouloir « réveiller les consciences » sur la maladie qui frappe nombre de mannequins, par une photo sans fard et sans maquillage qui ne la mettait pas en valeur. Son intention était de « mettre une image sur le danger que constitue l'anorexie », et de montrer aux jeunes filles la réalité crue des modes que tendent à propager, entre autres, la publicité et les magazines féminins.

Cependant, il s'était trouvé un photographe de mode spécialiste des provocations pour exploiter cette image au profit d'une entreprise textile

italienne. Car dans une société qui tend à transformer le corps des femmes en marchandise, peu importe que l'image séduise par un corps diaphane ou qu'elle choque parce qu'elle évoque la mort, dès lors qu'elle fait vendre !

Il est vrai qu'en Espagne les mannequins en-dessous d'un certain indice de masse corporelle (56 kg pour 1,75 mètre) sont interdits de défilés depuis 2006. Mais le gouvernement français préfère s'en remettre au bon vouloir du Bureau de vérification de la publicité, de la Fédération française de prêt-à-porter féminin et du syndicat (patronal) des agences de mannequins. En avril 2008,

Bachelot, alors ministre de la Santé, a signé avec eux une simple « charte d'engagement volontaire sur l'image du corps et contre l'anorexie ». Les partenaires de la ministre s'engagent à « ne pas accepter la diffusion d'images de personnes, notamment si elles sont jeunes, pouvant contribuer à promouvoir un modèle d'extrême maigre ». Mais l'industrie de la mode est son propre juge et surtout, comme n'importe quel patron, reste maître de l'embauche et des licenciements selon ses propres critères, à commencer par des appréciations portées sur le physique des femmes candidates.

Jean SANDAY

• L'eau toujours plus chère

À quand un service public de l'eau ?

Le prix de l'eau a augmenté en moyenne de 3,3 % chaque année entre 2004 et 2008, bien plus que l'indice des prix à la consommation (+ 1,9 % par an), c'est ce que révèle une étude menée par un organisme dépendant du ministère de l'Écologie.

Chaque habitant consomme en moyenne 151 litres d'eau par jour, contre 165 en 2004, et pourtant la facture moyenne par ménage est passée de 175 à 183 euros par an.

Pourquoi une telle hausse de la facture ? Serait-elle due au fait que, la consommation diminuant un peu, les grosses compagnies qui contrôlent le marché se rattrapent sur les usagers pour maintenir le même niveau de bénéfices ? C'est une probabilité d'autant plus envisageable que la gestion de l'eau est quelque chose d'opaque.

Trois grandes sociétés dominent le marché : Veolia, Suez (ex-Lyonnaise des Eaux) et la Saur. Elles se le partagent dans 52 % des communes. L'installation des réseaux d'eau potable et leur gestion ne se sont jamais faites au niveau national, comme ce fut le cas pour l'électricité, et depuis les lois de décentralisation de 1982, les maires sont devenus les seuls interlocuteurs des compagnies, à la place de l'État. Les communes ont le choix entre une gestion de

l'eau directe, dite « en régie », et la concéder à des entreprises privées, à travers une délégation de service public.

Le prix que paie l'usager peut ainsi varier de un à sept selon la commune où il habite, sans que cette diversité soit toujours justifiée. En moyenne cependant, il est inférieur de 13 % dans celles qui assurent une régie directe. Mais l'étude montre que l'écart s'est resserré, beaucoup de communes ayant dû engager des frais pour mettre aux normes européennes les stations d'épuration qui, avec l'entretien des conduites d'eau, sont des dépenses qu'elles sont seules à assumer. Et beaucoup, faute de moyens

financiers pour le faire, n'ont d'autre choix que de les faire supporter aux usagers.

La gestion de l'eau en France est une aberration. Elle devrait être un service public, assuré au niveau national, avec une péréquation des frais à cet échelon : il n'y a aucune raison pour qu'un habitant de Bretagne paie plus de 4 euros le mètre cube d'eau, soit 1,50 euro de plus qu'un habitant du Jura ! En premier lieu, il faut mettre fin au contrôle des trois grosses sociétés privées qui profitent de leur force pour imposer leurs tarifs, en les expropriant sans indemnités ni rachat.

Marianne LAMIRAL



• Mauvais état des conduites d'eau

Un énorme gaspillage

Une précédente étude, menée en 2009, avait montré qu'un quart de l'eau potable se perdait dans la nature entre la station d'assainissement et les robinets des usagers. 1,5 milliard de m³ d'eau sont ainsi chaque année puisés et traités pour rien, pour un coût annuel estimé à 1,2 milliard d'euros.

Ce gaspillage à grande échelle dont les usagers ne sont pas responsables n'empêche cependant pas les organismes gouvernementaux, suivant la mode écologiste, de mener une campagne sur le thème : « L'eau est un bien précieux

qu'il ne faut pas gaspiller », et de faire la morale aux particuliers qui laissent couler l'eau quand ils se lavent les dents !

La déperdition est en effet d'abord due au mauvais état des conduites. Les sociétés responsables du traitement de l'eau la vendent à la sortie de la station et se contentent d'emporter l'argent. Plus d'eau se perd, plus elles en vendent et plus elles voient leurs bénéfices augmenter. La distribution d'eau est ensuite assurée par les communes, conformément à une loi de 2006 qui dégage les Suez, Veolia et compagnie de l'entretien des

conduites. Celui-ci est donc à la charge des communes, ou des groupements de communes, qui n'ont pas toujours les moyens d'engager les frais que cela représente, surtout les petites communes qui ont bien peu de rentrées fiscales.

La gestion de l'eau potable est bien l'image limpide du fonctionnement de la société capitaliste : les bénéfices vont dans les coffres des grandes sociétés privées tandis que les risques et les dépenses sont assumés par l'État ou les collectivités locales.

M.L.

• La vie des riches

Comment gagner des millions sans les déclarer

Selon le Journal du Dimanche, le fisc réclamerait 240 millions d'euros à 14 dirigeants de la société Wendel, jadis géant de la sidérurgie et aujourd'hui fonds d'investissements, parmi lesquels le baron Ernest-Antoine Seillière, ex-dirigeant du Medef. Dans un communiqué de presse, la société Wendel a botté en touche en expliquant que cette affaire ne concerne pas la société mais uniquement des « personnes physiques ».

Selon l'hebdomadaire, le trésor public aurait adressé des notifications de redressement la veille de Noël par huissier à ces dirigeants, rémunérés en 2007 par des actions Wendel d'une valeur de 324 millions d'euros, soit 4,7 % du capital de la société. Mais le fisc estime que, sur cette somme, 240 millions auraient dû être déclarés en salaire.

Les bénéficiaires ainsi rattrapés par l'administration sont notamment l'ancien président du directoire du groupe, Jean-Bernard Lafonta, à qui le fisc réclamerait 100 millions d'euros, puis le baron Seillière, président actuel du conseil de surveillance, pour une somme de 50 millions.

Cette affaire fait suite à un litige judiciaire qui avait opposé le groupe Wendel à une ancienne administratrice, Sophie Boegner. En juin 2008, cette

cousine du baron Seillière avait dénoncé à l'assemblée générale des actionnaires, mais aussi dans les colonnes du magazine *L'Express*, ce mode de rémunération. Selon un système apparenté à celui des stock-options, il permettait à une poignée de hauts dirigeants de Wendel de se partager 5 % du capital de la société. En effet, pour acquérir ces actions d'une valeur de 324 millions d'euros ils n'avaient eu à déboursier que 83 millions. La plaignante avait dénoncé « une captation déloyale du capital de la société » et déposé une plainte pour « abus de bien social et recel », ce qui avait entraîné son éviction immédiate de la direction de Wendel. La justice l'avait déboutée, considérant sa plainte insuffisamment prouvée, mais cela avait attiré l'attention du fisc et abouti au redressement actuel.

Ajoutons que, si la requalification par le fisc de ces sommes en salaires l'emportait, la société Wendel devrait également s'acquitter auprès de l'Urssaf des cotisations sociales dues à ce titre.

On le voit, les riches et les puissants ne manquent pas d'astuces, légales ou pas, pour en verser le moins possible au fisc et aux organismes sociaux, les privant ainsi de ressources indispensables. Le bien public n'est pas le fort des financiers et des industriels, qui s'intéressent d'abord à leurs propres biens privés.

Jacques FONTENOY

• TVA « triple play »

Le consommateur n'est pas roi

La loi de finances qui fixe le budget de l'État pour 2011 fait passer de 5,5 à 19,6 % la TVA dès lors qu'un forfait comprend à la fois le téléphone, Internet et la télévision (le « triple play ». Cependant, les parlementaires qui ont voté la loi se sont bien gardés d'obliger les opérateurs de prendre sur leurs marges bénéficiaires, pourtant substantielles, le paiement de cette hausse (de l'ordre de 2 euros par forfait). Chaque opérateur prend ses aises : Orange répercute l'augmentation sur ses clients, mais en leur accordant des points de fidélité ; Free propose, pour ne payer qu'une partie de la TVA à taux plein, des

offres avec ou sans TV. Mais « la vraie question, selon le président de *Que Choisir*, est que les opérateurs ont, par le passé, indûment appliqué une TVA réduite pour certains forfaits qui ne proposaient pas de télévision ». N'ayant pas réduit les prix pour autant, ils ont empoché au passage les profits.

En sens inverse, il n'est pas question pour les opérateurs de téléphonie et d'Internet de prendre à leur charge les conséquences de l'augmentation de la TVA. Et le gouvernement les laisse à loisir augmenter leurs tarifs ou se faire de la publicité à bon compte.

J. C.

• Valls et les 35 heures

Plus sarkozyste que Sarkozy

Comment se distinguer quand on a annoncé sa candidature à la primaire du Parti Socialiste pour la désignation de son candidat aux présidentielles de 2012 ?

Et comment le faire avec éclat quand on est en plus considéré comme un candidat sans chances réelles ? C'est à cela que Manuel Valls a voulu répondre en lançant sa phrase sur les 35 heures qu'il proposait de « dévérouiller ».

Valls a choisi, et ce n'est pas la première fois en ce qui le concerne, d'aller chasser vers la droite, en reprenant des thèmes chers à celle-ci. Ainsi Jean-François Copé a repris la balle au bond déclarant qu'il fallait rapidement faire des propositions sur ce point.

Revoilà donc le thème des 35 heures mis sur la table : la loi Aubry déjà n'instaurait une réduction du temps de travail que moyennant nombre de contreparties pour le patronat, notamment en matière de salaires. Elle a été maintes fois revue afin d'introduire la flexibilité du travail et son annualisation. Mais cela n'empêche pas de continuer à parler des 35 heures, façon de reprendre l'argument selon lequel, en France, on ne travaillerait pas assez, en tout cas moins que dans les autres pays européens, d'où des problèmes de compétitivité pour l'économie française. Autant de mensonges mais desquels il découlerait qu'il faudrait travailler plus longtemps, « travailler plus pour gagner plus », discours cher aux patrons mais que même Sarkozy n'ose plus guère mettre en avant en cette période de crise et après le fiasco trop évident de sa politique.

Remettre ça sur le tapis, il fallait donc oser. On ne sait pas très bien si Sarkozy y a pensé, mais apparemment il fallait Valls pour le faire.

Cédric DUVAL

• Dépendance des personnes âgées

Bachelot veut faire payer les salariés

Après avoir brandi le spectre du vieillissement, Roselyne Bachelot, la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, intronise « quatre groupes de travail » chargés de plancher sur la dépendance des personnes âgées. On entrevoit déjà leurs conclusions

Si on se réfère aux critères d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), 1,2 million de personnes âgées sont aujourd'hui « dépendantes ». Bien sûr, avec l'augmentation de l'espérance de vie, elles seront plus nombreuses demain ; les projections estiment que leur nombre va augmenter de 1 % chaque année. Voilà qui est perçu par les gouvernants comme un véritable « défi » nécessitant la mise en place d'un grand « chantier » dont c'est à peine si on ne le qualifie pas de « pharaonique ». En fait la seule question que se pose la ministre et tous ceux qu'elle sert, c'est « Qui va payer ? »

Ce que les gouvernants appellent « le coût » ou « le poids » de la dépendance s'élève aujourd'hui à 21 milliards par an. À entendre madame Bachelot, on pourrait croire que cette somme sort des caisses de l'État. Mais c'est faux ! D'après les rapports tout ce qu'il y a de plus officiels, les deux tiers



des sommes consacrées à la dépendance (13,45 milliards d'euros) sont assurés par la Sécurité sociale, essentiellement par sa branche maladie pour les soins prodigués aux personnes âgées dans les hôpitaux, les cabinets médicaux et

les établissements spécialisés. Et la Sécurité sociale, ce n'est pas l'État, mais bel et bien les cotisations prélevées sur les salaires !

Après la Sécurité sociale, en ordre d'importance des engagements, ce sont les

départements qui assurent le financement de la dépendance, puisque ce sont eux qui versent l'APA. Là encore, ce sont les salariés qui sont mis à contribution, ne serait-ce que parce que l'APA est en partie financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dont une partie des recettes provient de la journée dite de solidarité, cette journée de travail gratuit imposée aux salariés après les quinze mille morts de la canicule de 2003 et qui rapporte deux milliards d'euros chaque année. Et puis, le financement de la dépendance, c'est aussi la CSG, encore une cotisation prélevée, pour la plus grande partie, sur les salaires.

Les « groupes de travail » sur la dépendance vont se réunir jusqu'à l'automne mais on devine déjà leurs conclusions. Les pistes de financement ont déjà été tracées par le gouvernement. Il y est question de la création d'une deuxième journée de solidarité, de l'augmentation de la CSG sur les retraites et son alignement sur celle des salaires, de la récupération d'une partie des aides versées sur la succession des personnes aidées, et aussi de l'obligation de souscription d'une assurance contre la perte d'autonomie. Faire payer les salariés, tel est donc déjà leur crédo.

Sophie GARGAN

Accueil « humanitaire »... dans des camps de toile ?

Avant Noël, en pleine vague de froid, le conseil d'État, c'est-à-dire la plus haute juridiction administrative de France, saisi par le ministère de l'Intérieur, a préconisé aux préfets n'ayant plus de places dans les centres d'hébergement de mettre les réfugiés sous des tentes. Toutefois, précise son ordonnance, cela doit être pour une période aussi courte que possible !

Les préfets vont-ils recycler les tentes saisies lors des interventions contre les associations comme le DAL ou Les Enfants de Don Quichotte ? Depuis 2003, les États membres de l'Union européenne se sont engagés à accueillir, dans le respect de la dignité humaine, les exilés pendant l'instruction de leur demande d'asile. Mais ce ne sont que des promesses sur le papier. Dans la réalité le gouvernement, qui

se vante, ou se plaint, d'être le pays d'Europe à accueillir le plus de réfugiés, ne cesse de réduire les moyens pour ces accueils.

En 2009, les centres d'hébergement pour les demandeurs d'asile (CADA) ne disposaient que de 20 400 places, alors que 48 000 demandes d'asile étaient en cours d'instruction.

Quand on sait que l'allocation temporaire d'attente

(ATA) dont bénéficient les demandeurs n'est que de 10,7 euros par jour et qu'ils ont l'interdiction de travailler pour subvenir à leurs besoins, cela signifie que faute de famille, d'amis ou de l'aide d'associations, plusieurs milliers d'entre eux sont à la rue.

Alors le gouvernement va-t-il suivre la décision du conseil d'État et installer des campements pour réfugiés ? Certainement pas, on l'a vu avec la fermeture du camp de Sangatte. Par contre, il applique depuis des années une autre procédure : refouler le plus vite possible les réfugiés parvenus en France, avant qu'ils aient eu le temps d'engager des procédures de demande

d'asile. On vient encore de voir fin décembre : 75 jeunes Haïtiens qui demandaient le droit d'asile en France où ils ont de la famille ont été détenus en zone d'attente dans les deux aéroports parisiens en vue d'expulsion rapide. Pour cela le ministre de l'Intérieur, Hortefeux, leur avait déjà réservé des places sur des vols.

Heureusement, grâce à la mobilisation des associations et des familles haïtiennes, et malgré les protestations des avocats du ministère, les juges ont refusé ces expulsions. Les 75 ont pu déposer des demandes d'asile. On ne pourra pas dire que c'est grâce à Hortefeux.

Louis BASTILLE

• Tunisie

La contestation du régime de Ben Ali s'élargit

La colère qui a explosé dans la région de Sidi Bouzid, au centre-ouest de la Tunisie, à la suite de la tentative de suicide d'un jeune vendeur de légumes ambulants, continue de s'étendre à d'autres villes et à d'autres couches de la population, qui souffre majoritairement de la pauvreté, de l'injustice et de la corruption que le régime du dictateur Ben Ali, au pouvoir depuis vingt-trois ans, fait régner dans le pays.

Après les habitants de la région pauvre de Sidi Bouzid et des villes proches, ce fut le tour de travailleurs et militants syndicaux et politiques de la capitale et, plus récemment, de lycéens mobilisés dans plusieurs villes, telles que Sfax, Sidi Bouzid, Tunis, Bizerte, par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Les avocats ont décidé, après leur participation à la manifestation de Tunis, où certains avaient subi arrestations et violences, d'appeler à une journée de grève le 6 janvier.

Partout s'exprime un ras-le-bol du chômage, de la vie chère, et les manifestants s'en prennent de plus en plus clairement à la politique sociale et économique du président Ben Ali, à l'écrasement des libertés élémentaires et à la corruption dans

laquelle baignent allégrement les couches de privilégiés proches du pouvoir et l'administration.

Cette corruption a même été décrite par l'ambassadeur des États-Unis à Tunis dans un rapport interne, détourné par WikiLeaks, où il passe en revue les frasques de l'entourage du dictateur. Reçu dans la résidence du gendre de Ben Ali, l'ambassadeur aurait été saisi par l'étagère de luxe, comme la présence décorative d'un tigre en cage. Il signale également la mainmise des proches du pouvoir sur une partie importante de l'économie, dans l'immobilier, le foncier, la finance publique...

Népotisme et enrichissement des privilégiés sont le pendant de la pauvreté de la majorité de la population de ce pays de dix millions d'habitants. Le taux de chômage s'élève officiellement à 15,7% de la population active, et encore seuls existent des emplois peu qualifiés, dans le textile par exemple, laissant sans débouché les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire : en 2009, 55% d'entre eux étaient au chômage. Fortement dépendante des exportations vers l'Europe, l'activité économique du pays pâtit forcément, depuis trois ans, de la crise économique : le tourisme s'adressant aux revenus de moyens à faibles a chuté, quant au secteur

textile, il subit la concurrence de pays où les ouvriers sont encore moins payés.

La croissance économique annuelle, en baisse depuis quelques années, a été à peine positive en 2009 et les habitants des régions du centre se sentent encore plus abandonnés que ceux des régions côtières. Mais les migrations intérieures ou vers l'Europe ne constituent que des solutions désespérées, et les révoltes, comme celle du bassin minier de Gafsa il y a deux ans, ne peuvent que se multiplier.

À sa réponse habituelle par la répression, l'emprisonnement, la torture, le pouvoir ajoute à présent – signe vraisemblablement de son inquiétude – des limogeages en série dans la haute administration et le gouvernement. Des gouverneurs ont ainsi été renvoyés, dont celui de Sidi Bouzid, ainsi que quatre ministres, dont celui de la communication, fidèle des fidèles paraît-il. Ben Ali lui-même a pris la parole à la télévision, annonçant que des fonds seraient débloqués pour les régions défavorisées. Il y a peu de chances que cela trompe la population en colère. Lors d'une manifestation récente à Tunis, une pancarte proclamait : « *Dorénavant, on n'a plus peur* ».

Viviane LAFONT



Liberté pour les manifestants et militants arrêtés

Après bien d'autres, un militant du PCOT, le Parti Communiste des Ouvriers Tunisiens, considéré par le pouvoir comme illégal, Ammar Amroussia, a été arrêté lors d'un rassemblement de soutien au mouvement parti de Sidi Bouzid, à Gafsa le 29 décembre.

Jusqu'à présent, sa famille et ses camarades sont sans nouvelles.

Nous nous joignons à eux pour exiger sa libération immédiate.

• Communiqué

Dans le cadre d'une journée internationale de soutien aux luttes populaires tunisiennes des rassemblements sont organisés

**Jeudi 6 janvier
notamment à Paris, à 18 heures
Place des Innocents**

• Égypte

Derrière les attentats contre les chrétiens la violence d'un régime impopulaire

Alors que le pouvoir égyptien dénonce « la main de l'étranger » derrière l'attentat du 31 décembre dans l'église chrétienne des Deux-Saints à Alexandrie, qui a tué vingt-trois personnes et en a blessé près de quatre-vingts autres, plusieurs ONG se réclamant de la défense des droits de l'homme se sont réunies au Caire pour dénoncer la responsabilité du gouvernement dans les violences à l'égard des coptes d'Égypte, qui représenteraient entre 6 et 10 % des quatre-vingts millions d'habitants.

Une nouvelle fois, des manifestations de colère ont rassemblé des milliers de coptes au lendemain de l'attentat, à Alexandrie et au Caire. Au Caire, plus d'un millier de manifestants, s'affrontant à la police, s'en sont pris à un membre du gouvernement et à un notable, l'imam de la mosquée Al Azhar. Des centaines de manifestants se sont également rassemblés devant le ministère

des Affaires étrangères et la télévision d'État.

Pourtant toutes les autorités, le président Moubarak, les responsables religieux, comme l'opposition officiellement interdite mais tolérée des Frères musulmans, tous condamnant avec une belle unanimité l'attentat.

L'église où a eu lieu celui-ci figurait au demeurant sur une liste d'une cinquantaine de lieux

de culte coptes, en Égypte et dans des pays voisins, désignés début décembre sur un site internet d'Al Qaïda. Tous les chrétiens d'Orient pourraient certes constituer une cible pour des groupes terroristes islamistes. Cependant d'autres agressions contre les coptes ont déjà eu lieu ces dernières années en Égypte, dont une début janvier 2010 en Haute-Égypte, ayant fait sept victimes.

Mais sans aller chercher plus loin, le pouvoir lui-même a une lourde responsabilité dans la situation des chrétiens d'Égypte. Discriminés dans les emplois des administrations, confrontés bien souvent à l'opprobre et à l'accusation de prosélytisme, les Égyptiens coptes sont aussi parfois

harcelés dans leur vie quotidienne, comme l'ont montré les manifestations, en novembre dernier, à Giza, à l'ouest du Caire. Des bulldozers tout ce qu'il y a de plus officiels venus s'opposer à la construction d'une église chrétienne ont provoqué des réactions de colère de plusieurs milliers de manifestants, violemment réprimés par la police qui a causé la mort de deux coptes. Au moment même où se déroulaient des élections législatives totalement truquées par le parti de Moubarak, l'intervention de ces bulldozers ne venait-elle pas à point nommé détourner l'attention vers un sujet moins épineux pour le pouvoir ?

Le régime de Moubarak est discrédité et confronté à

des difficultés croissantes. On a assisté à des grèves ouvrières massives dans le textile et de nombreux autres secteurs. Dans certaines professions comme celles des juges, des avocats, des infirmières, on assiste à des mouvements pour la création de syndicats indépendants de l'appareil d'État, Moubarak et sa clique ne sont certes pas les organisateurs de l'attentat du 31 décembre, encore qu'il ne soit pas sûr que certains de leurs services n'y aient pas trempé. En tout cas, il est certain qu'ils ne se sont pas privés de se servir du sentiment anticopte et de le développer, car jouer la carte des affrontements interreligieux fait partie de leur politique.

V. L.

• Côte d'Ivoire

Les sociétés françaises et leurs intérêts

Les politiciens français s'intéressent à la Côte d'Ivoire.

Après l'avocat Roland Dumas, ex-ministre des Affaires étrangères de Mitterrand, qui a rappelé que nombre de socialistes soutiennent chaleureusement le dictateur Laurent Gbagbo qui s'accroche au pouvoir, c'est l'actuel ministre des Armées, Juppé, qui a déclaré que « *la France ne prendra pas l'initiative d'une intervention militaire* ». Ce qui veut bien dire qu'il n'est pas contre. Sarkozy a déclaré que la raison de cette attention jamais démentie pour la Côte d'Ivoire est la protection des quelque 15 000 ressortissants français. Mais c'est surtout la protection des intérêts de l'impérialisme français toujours présent, pour qui les dits ressortissants travaillent d'ailleurs le plus souvent.

Évidemment, la France ne

détient plus le monopole du commerce extérieur, comme au temps des colonies. Mais les industriels et groupes financiers français ont encore de quoi faire. La France est toujours le premier partenaire commercial de la Côte d'Ivoire. Malgré le départ de 8 000 ressortissants depuis 2002, il y a encore plus de 600 entreprises tenues par des Français. Elles représentent plus de 30% du PIB ivoirien, et 50% des recettes fiscales sur les sociétés. Parmi ces entreprises, 150 sont filiales de grands groupes français. Le groupe Bolloré, par exemple, possède le port de commerce d'Abidjan et la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou. Bolloré est également très présent dans l'agro-alimentaire, comme le coton et le tabac. Total contrôle les 150 stations-service du pays et l'exploitation du pétrole offshore, Orange

les télécommunications, EDF une bonne part du réseau électrique. Et depuis la construction pharaonique de la basilique de Yamoussoukro, le groupe Bouygues a obtenu de nouveaux contrats de travaux publics, en particulier la construction du troisième pont d'Abidjan... sans compter la distribution de l'eau. Le secteur bancaire est entièrement sous la coupe des grandes banques françaises – la Société Générale, le Crédit Agricole, la BNP et Le Crédit Lyonnais. De même que la monnaie, puisque le franc CFA est sous le contrôle du Trésor public français.

Tous ces liens signifient que les hommes politiques français discutant sur l'avenir de la Côte d'Ivoire, pensent avant tout aux intérêts des sociétés françaises qui y sont présentes.

Bertrand GORDES

• Hongrie

Ce qui gêne (un peu) les grandes puissances

Ces jours-ci, la presse s'intéresse à la Hongrie parce que le gouvernement de l'ultra-conservateur Viktor Orban, qui a fait de la démagogie xénophobe son fond de commerce, vient de promulguer une loi qui bâillonne les médias.

Pour cela, il a créé un organisme, lié de fait au parti au pouvoir, le Fidesz, chargé de veiller, sous peine de lourdes amendes, à ce que la presse soit « équilibrée ». En clair : à ce qu'elle ne s'en prenne pas aux autorités, ou alors à ses risques et périls. La preuve immédiate en a été assénée par le licenciement sur le champ d'un présentateur radio qui avait marqué d'une minute de silence l'entrée en vigueur de ladite loi.

Celle-ci s'appliquant à dater du 1^{er} janvier, jour où, coïncidence due au fonctionnement de l'Union européenne (UE), la Hongrie en prenait la présidence pour six mois, l'affaire a eu une certaine résonance.

Ce n'est là qu'un aspect, parmi d'autres, d'une évolution vers des régimes de plus en plus réactionnaires et autoritaires qui frappe la Hongrie comme toute l'Europe centrale. Il y a une vingtaine d'années, les pays que l'on disait de Démocratie populaire ont rejoint le giron de l'économie capitaliste. Une économie que les classes

laborieuses de cette région de l'Europe subissent encore plus durement que leurs sœurs d'Europe de l'Ouest.

Les puissances impérialistes européennes – britannique, allemande et française, celle-ci traînant encore plus les pieds que les autres – ont fini par se décider à critiquer, timidement, Viktor Orban. Quant à la Commission européenne de Bruxelles, elle lui a demandé « d'expliquer » sa loi. Mais à côté de cette atteinte flagrante aux libertés, il y a toutes les autres attaques contre la population hongroise ou contre telle ou telle de ses composantes, qui laissent de marbre les milieux dirigeants européens.

Il y a la baisse draconienne de leur niveau de vie décidée par le gouvernement hongrois contre les salariés, les fonctionnaires, les chômeurs, les retraités, dans le cadre du plan du Fonds monétaire international et de l'UE, contrecoup de la crise de 2008 dans ce pays. Et puis, si les dirigeants d'Europe de l'Ouest invoquent

les prétendues « valeurs européennes » à propos de la loi Orban sur la presse, on ne les a pas vus protester auprès du gouvernement hongrois quand celui-ci laisse son extrême droite libre d'appeler au lynchage des Roms, ni quand des témoins du parti du président Orban vomissent publiquement leur antisémitisme. Il est vrai que, concernant les Roms, Sarkozy serait assez mal placé.

Les autorités françaises, allemandes ou britanniques ont inspiré ou toléré dans leurs sphères d'influences respectives – en Afrique ou en ex-Yougoslavie, pour ne prendre que des exemples récents – tellement d'autres atteintes aux libertés et de politiques ignobles qu'elles seraient bien mal venues de faire la morale, même à un aussi sinistre politicien qu'Orban. Leur Europe, celle dont le gouvernement hongrois incarne la présidence pour six mois, est faite pour faciliter le commerce, la circulation des capitaux, l'accumulation des profits, pas pour imposer les libertés.

Pierre LAFFITTE

• Italie

Fiat à l'offensive contre les droits ouvriers

Des travailleurs à la disposition de l'entreprise, quand et comme celle-ci le décide : voilà le contenu de l'accord que le PDG de Fiat, Sergio Marchionne, voudrait imposer dans sa principale usine, celle de Turin-Mirafiori, tout comme il l'a fait il y a six mois dans celle de Pomigliano d'Arco, près de Naples.

Ainsi l'accord signé le 23 décembre prévoit que les pauses seront réduites, que quatre types d'horaires de travail pourront être imposés, y compris un horaire comprenant une équipe de nuit sur six jours et des équipes pouvant aller jusqu'à dix heures. La direction pourra décider d'imposer jusqu'à 120 heures supplémentaires par an, et éventuellement 80 autres heures en concertation avec les syndicats. Sous prétexte de lutter contre l'absentéisme, les premiers jours de maladie pourraient ne plus être payés.

Cet accord ahurissant a été signé par la quasi-totalité des syndicats confédéraux, à l'exception notable de la Fiom, la fédération de la métallurgie de la CGIL, la CGT italienne, et des petits « syndicats de base » existant en Italie. Mais ce n'est pas tout. La pleine application de l'accord interviendrait à partir de 2012, avec la formation d'une « New Company » issue de la collaboration entre Fiat et le constructeur américain Chrysler. Chaque ouvrier de Fiat devrait signer un contrat individuel de travail avec cette New Company, dans lequel il renoncerait par avance à certains droits : ainsi il accepterait de ne plus faire la grève des heures supplémentaires, sous peine de licenciement. D'autre part, Fiat démissionnant de la Confindustria, la confédération patronale italienne, ne serait plus lié par les contrats nationaux signés par celle-ci. Il en découlerait notamment que les seuls syndicats pouvant être représentés dans l'entreprise seraient... les syndicats signataires de l'accord : la Fiom et les syndicats de base n'auraient donc plus de délégués.

De toute évidence, le modèle que Fiat voudrait imposer dans ses usines préfigure ce qui pourrait être imposé à tous les travailleurs italiens,

en annulant tout ou partie des droits ouvriers reconnus par le Statut des travailleurs adopté à la suite des luttes ouvrières des années soixante-dix. En la matière, Fiat, la Confindustria et le gouvernement Berlusconi mènent une offensive concertée, et concertée aussi avec la plupart des confédérations syndicales, y compris la CGIL. Car si la Fiom n'a pas signé l'accord et demande à la CGIL de déclarer la grève générale, la secrétaire générale de celle-ci, Susanna Camusso, se fait prier et, dans ses déclarations, admet la nécessité, invoquée à tout bout de champ par le patronat, d'« accroître la compétitivité » des entreprises italiennes... autrement dit l'exploitation des travailleurs.

Cet accord se place dans le contexte d'une véritable campagne autour de ce thème. Le patronat italien veut profiter de la crise pour se donner les mains libres face aux travailleurs. Les syndicats sont priés de se conformer à ses exigences, sous peine d'être exclus de la « concertation »... et même de toute représentation. La presse et la quasi-totalité des partis font chorus pour accuser d'archaïsme idéologique ceux qui, comme la Fiom, prétendraient encore qu'il faut défendre les droits ouvriers. Marchionne et la Fiat y vont de leur chantage, se déclarant prêts à investir jusqu'à vingt milliards d'euros en Italie... pour peu que l'on comprenne leurs exigences de production et que toutes les « rigidités » découlant du droit du travail disparaissent. Faute de quoi, Marchionne le dit clairement, Fiat irait investir ailleurs car actuellement, prétend-il, le groupe en Italie perd de l'argent !

André FRY

• Kosovo

Trafic d'organes et assassinats sous protection de l'ONU

Dans le monde capitaliste, tout s'achète et tout se vend. Un projet de rapport au Conseil de l'Europe dénonce l'exécution sommaire de prisonniers serbes par les milices du Kosovo en 1999 et 2000 afin de prélever certains de leurs organes et de les vendre à des cliniques privées étrangères.

Ces faits se seraient produits après que l'armée serbe a été expulsée du Kosovo et que des troupes de l'ONU ont été déployées sur place. Le rapport fait suite à un livre publié en 2008 par l'ancienne procureure au tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Livre et rapport mettent en cause l'actuel Premier ministre du Kosovo, Hashim Thaçi, ce qui est embarrassant pour les dirigeants occidentaux, vu qu'il s'agit d'un de leurs alliés.

Les commentaires de la presse laissent pour l'instant bien des zones d'ombre. Ils parlent très peu des acheteurs et des endroits où sont effectuées ces opérations. Les prix évoqués sont par exemple de l'ordre de 50 000 euros pour un rein. Ce sont clairement des individus riches et sans scrupules qui se payent ainsi les organes de ceux qu'on assassine. Que dire également de ceux qui les opèrent ou qui organisent ces opérations?

Interrogé sur ce rapport par des journalistes de la BBC, Bernard Kouchner qui était le responsable de l'ONU au Kosovo entre 1999 et 2001 répond : « Il y a un malentendu tout au long du rapport. Le crime organisé? Certainement, nous en avons entendu parler. Mais le trafic d'organes? Certainement pas ».

Monsieur Kouchner reconnaît donc que ses alliés durant cette période sont de toute façon bien peu recommandables. Mais qu'il ait été au courant ou pas, ces meurtres de prisonniers et ce trafic d'organes semblent bien avoir existé, et cela suffit à juger l'organisation économique du monde qui les rend possibles.

Jean POLLUS

• Crise financière

Le remède introuvable

« Il faut mettre fin à l'économie de casino » pour éviter « une nouvelle débâcle financière », implorent les députés Emmanuelli (PS) et Mancel (UMP) dans le cadre d'une commission parlementaire demandée par le PS lors de la spéculation contre la Grèce.

Ils suggèrent de « mettre à profit la présidence française du G20 pour faire progresser l'idée d'une stabilisation des taux de change » pour ne pas « alimenter la spéculation par des politiques monétaires trop laxistes ». Mais quel sens a un tel vœu alors que « 4 000 milliards de dollars s'échangent quotidiennement sur le marché des changes » grâce à des liquidités disponibles qui « progressent de quelque 15 % l'an, soit près de quatre fois plus vite que le PIB »? Cette « surabondance de liquidités alimente les bulles spéculative », reconnaît le rapport, mais elle « est considérée comme la seule réponse possible à court terme ».

Les deux députés s'accordent à reconnaître « l'utilité, voire la nécessité de la spéculation dans une économie de marché ». Ils n'en déduisent pas, on s'en doute, à la nécessité d'abolir l'économie de marché. Ils préfèrent conclure qu'il ne faut pas « diaboliser » la spéculation. Même s'ils reconnaissent qu'il est pour le moins « difficile » de « séparer le bon grain de l'ivraie » car « les acteurs économiques les plus traditionnels spéculent », leur préoccupation est de sauver les « marchés » dont les « excès » doivent être « contenus » pour ne pas devenir « pathogènes ».

Par moment, ils font mine de se fâcher, par exemple quand ils suggèrent sans rire l'interdiction « sur un périmètre le plus large possible » des ventes à découvert de produits dérivés de dette souveraine, autrement dit l'interdiction de spéculer sur la dette des États. Seulement, eux-mêmes rappellent que l'encours des produits dérivés – plus de 600 000 milliards de dollars – représente plus de dix fois le PIB mondial ! Ils suggèrent aux États « d'engager une réflexion sur l'intérêt et les moyens d'établir une distinction entre les activités de banque de dépôt et celles de banque d'investissement ». Mais le rapport se garde bien de rappeler qu'il y a une trentaine d'années, les gouvernements – de droite et de gauche – ont fait sauter de telles cloisons qui

étaient déjà pourtant bien peu étanches, car il fallait selon eux « déréglementer » à tout va pour assurer, paraît-il, le bon fonctionnement des marchés !

Dans leur conclusion, Emmanuelli et Mancel ne nourrissent pas d'illusion sur les possibilités que pourraient

avoir les États, l'Union européenne ou le G 20 d'empêcher de nouveaux développements de la crise : « Ne nous leurrons pas. La prochaine crise – et, hélas !, elle viendra – ne prendra sans doute pas la même forme que celle que nous venons de subir (...) Sachons imaginer les

outils qui permettront d'éviter une nouvelle débâcle financière et anticiper ses signes avant-coureurs ». En somme, s'il y avait des cièges à l'Assemblée, nos deux députés UMP et PS pourraient se partager la tâche de les allumer.

Jean SANDAY

• Publicité des banques

Ce qu'elles disent et ce qu'elles ne disent pas



La Fédération française bancaire (FBF) s'est offert des pleines pages de publicité dans les journaux sous le titre « Parlons de la banque et parlons-en vraiment ». L'objectif affiché est de rappeler le rôle primordial des banques dans l'économie et le fait qu'elles ne seraient pas à l'origine de la crise.

À en croire la directrice de la FBF, cette campagne n'aurait rien à voir avec l'appel d'Éric Cantona qui, la semaine précédente, avait appelé le public à retirer symboliquement son argent des banques pour montrer sa méfiance.

Certes l'appel de Cantona n'a pas été suivi mais la méfiance envers les banquiers est bien réelle. À juste titre d'ailleurs car, comment ne pas oublier qu'à l'automne 2008 le gouvernement avait prêté 21 milliards d'euros aux six plus grosses banques françaises et garanti les prêts qu'elles se font entre elles à concurrence de 320 milliards d'euros. C'était le même gouvernement pourtant qui expliquait quelques mois plus tôt que l'État n'avait pas d'argent et était au bord de la faillite. Alors quand on lit dans cette publicité que « à l'inverse de certains pays, les prêts de l'État n'avaient pas pour objectif de les sauver », on se demande à quoi ils ont servi ?

On peut aussi lire dans cette publicité que « contrairement aux dizaines de milliards de subventions versées dans d'autres pays, les prêts de l'État ont été remboursés ». Mais ce qui n'est pas dit, c'est que pour prêter ces milliards, l'État a dû les emprunter, augmentant d'autant sa dette, ce qui l'oblige à payer lui aussi des intérêts supplémentaires... à ces banques françaises ou à d'autres étrangères !

Et tout reste opaque sur l'utilisation de ces milliards par les banques, le gouvernement n'ayant même pas demandé un droit de contrôle. Ces milliards ont moins servi à relancer la machine économique qu'à alimenter la spéculation bancaire comme par le passé. Et pendant que le chômage continue à augmenter, quoi qu'en dise le gouvernement, les bénéfices des banques sont repartis à la hausse pour le seul avantage des actionnaires.

Cédric DUVAL

• Belgique

La « Grande Grève » de 1960-1961

Il y a 50 ans, de décembre 1960 à janvier 1961, près d'un million de travailleurs belges menaient un vaste mouvement de grève contre « la loi unique », un ensemble de mesures destinées à faire supporter à la classe ouvrière la reconversion du capitalisme belge. Contre la grève, qui dura cinq semaines d'un hiver particulièrement rigoureux, le gouvernement fit appel à l'armée pour occuper les gares et rappela les soldats stationnés en Allemagne.

Depuis qu'elle avait accédé au gouvernement en 1958, la coalition des libéraux et des sociaux-chrétiens du gouvernement Eyskens voulait dégager des moyens financiers pour soutenir la reconversion de l'économie belge. La bourgeoisie belge voulait abandonner la sidérurgie et des charbonnages wallons en déclin, au profit de nouvelles industries en Flandre, basées sur le pétrole, la sidérurgie en bord de mer et l'industrie automobile. De plus, l'indépendance du Congo, intervenue en 1960, privait l'État et des entreprises d'une partie de leurs ressources. Les mesures d'austérité décidées contre les travailleurs en furent d'autant plus dures.

La « loi unique d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier », annoncée en septembre 1960, augmentait les impôts indirects, réduisait les allocations de chômage, bloquait les salaires des agents communaux, diminuait les pensions de la fonction publique, réduisait les prestations de l'Assurance maladie, etc. Le système des assurances sociales, seule amélioration concédée par le patronat à la fin de la guerre, était la cible des critiques et des attaques de la bourgeoisie.

Si les appareils syndicaux s'étaient de plus en plus intégrés à l'appareil d'État, notamment à travers la gestion de la Sécurité sociale, leurs militants de base – dont un certain nombre de militants communistes – étaient souvent des militants éprouvés, restés très liés à leurs camarades.

Face au lancement de la « loi unique », le Parti Socialiste Belge (PSB) comptait bien s'appuyer sur le mécontentement de la population pour revenir au gouvernement. Sous la pression de la base, le syndicat FGTB liégeois (lié au PSB) décida des arrêts de travail et une manifestation pour le 21 novembre, qui devaient être suivis d'autres actions nationales. Ce fut un succès. En opposition avec leur direction nationale, les centrales syndicales FGTB des services publics (CGSP), en Wallonie et à Anvers, décidèrent alors une journée nationale d'action pour le 14 décembre. Ce fut un nouveau succès encore plus large, avec des grèves et plus 100 000 manifestants

dans différentes villes.

Des voix réclamant une grève générale commençaient à se faire entendre dans ces manifestations et dans différentes sections syndicales. Mais

tous les secteurs importants étaient en grève. Les dirigeants syndicaux socialistes, et notamment André Renard, furent contraints de prendre le train en marche.



Manifestation à Liège (en haut) et à Anvers (en bas) : « Maintenant, ça suffit ! »



même André Renard, le leader syndicaliste liégeois à la réputation la plus radicale dans la FGTB, ne proposa aux nombreux manifestants du 14 décembre qu'une grève générale de 24 heures... en janvier 1961, après le vote de la loi. Cela sous condition que cette proposition ait la majorité dans les instances dirigeantes de la FGTB. Finalement, seule la centrale syndicale des travailleurs des communes et provinces (CGSP), les plus touchés par la loi unique, appela à la grève illimitée à partir du 20 décembre. Mais quand la grève commença chez les agents communaux, notamment à Anvers, elle fut rejointe le jour même par les dockers, des travailleurs des ateliers ferroviaires à Charleroi, qui firent débrayer les usines des alentours, puis des sidérurgistes à Liège. Le 23 décembre,

La grève de tous les travailleurs

La version la plus courageusement présentée aujourd'hui voudrait que la grève n'ait été forte que parmi les travailleurs wallons. C'est un mensonge éhonté. En fait, elle était le mouvement de tous les travailleurs de l'industrie. Là où l'industrie existait en Flandre, notamment à Anvers, Gand et dans les charbonnages du Limbourg, les grévistes s'engageaient avec tout autant de courage et de détermination.

Il est vrai que le syndicat chrétien (CSC), lié au Parti Social-Chrétien au pouvoir, qui s'opposa tout au long à la grève, était plus présent en Flandre. Beaucoup d'affiliés de la CSC se joignirent cependant à la lutte. Le cardinal Van Roey, chef des catholiques de

Belgique, se sentit alors obligé d'appeler par la voie des ondes et des chaires d'église « ceux qui obéissent à leur foi » à reprendre le travail. Ces saintes paroles n'arrivant pas à faire cesser la volonté combative des travailleurs, l'État sortit la matraque et attaqua le mouvement là où il le pensait plus faible. Ainsi, le 28 décembre, la répression policière fit 30 blessés à Gand. Mais le seul résultat fut l'extension de la grève aux secteurs encore hésitants en Flandre. Le gouvernement commença alors à montrer des signes de faiblesse.

Par ailleurs, en Wallonie, aux traditions de lutte plus marquées, la grève rencontrait une sympathie générale. Pratiquement tous les bassins industriels de Wallonie étaient à l'arrêt, des manifestations de dizaines de milliers de travailleurs sillonnaient les principales agglomérations. La population approuvait le fait que les grévistes n'établissent des laissez-passer que pour les voitures répondant à des déplacements nécessaires. Les femmes distribuaient la soupe aux piquets de grève. Les agriculteurs coopéraient pour assurer l'approvisionnement des centres urbains. Même les prêtres des quartiers ouvriers, n'osant pas suivre leur prélat, prenaient position en faveur des grévistes.

Mais cette combativité allait être privée d'une direction à sa hauteur. Le Parti Communiste, trop faible et surtout préoccupé de sa place au sein de la FGTB, en était bien incapable. Quant à la gauche de la FGTB et du Parti Socialiste, elle allait engager le mouvement vers une voie de garage.

L'impasse du « fédéralisme »

André Renard, dirigeant syndical très populaire, introduisit alors la revendication du « fédéralisme », c'est-à-dire d'une plus grande autonomie pour la Wallonie. C'était jouer la carte de la division entre les travailleurs flamands et wallons. Renard présentait la « loi unique » comme la politique imposée par la Flandre – 60 % de la population – pour son propre développement, au mépris des problèmes posés par le déclin de l'industrie en Wallonie.

À la suite d'André Renard, tous les réseaux de la « gauche syndicale » se mirent à développer l'idée que la Wallonie était empêchée de prendre son sort en main par une Flandre dominée par les partis de droite et le clergé. On vit de plus en plus souvent apparaître des

drapeaux wallons à la tête des cortèges. Pourtant, malgré ce cours réactionnaire, les grévistes de Flandre montraient que l'opinion qui comptait à leurs yeux n'était pas celle du prêtre, du fermier ou du petit commerçant flamand, ni même celle des dirigeants flamands de la FGTB plus hésitants encore que leurs homologues wallons, mais bien celle des travailleurs qui tenaient la rue en Wallonie.

Les dirigeants syndicaux firent le nécessaire pour éviter le rapprochement entre travailleurs flamands et wallons. André Renard lui-même, qui par démagogie n'hésitait pas à parler du pouvoir des travailleurs... en Wallonie, s'opposa à toute « marche sur Bruxelles » qui aurait permis aux grévistes des deux parties du pays de se rejoindre.

Ainsi laissée sans perspective d'unification et sans perspective politique, la grève allait se morceler. Les noyaux durs en Flandre – notamment les travailleurs du port d'Anvers – tinrent jusqu'à la mi-janvier 1961. En Wallonie les derniers bastions reprirent le travail une dizaine de jours plus tard.

La coalition gouvernementale ne résista pas à cette épreuve. Des élections anticipées allaient ramener les dirigeants socialistes au pouvoir, qui, loin de revenir sur ces attaques, ne firent que les étaler dans le temps. Mais surtout, les années suivantes allaient être marquées par la division progressive du pays, sous la pression notamment du mouvement populaire wallon (MPW), fondé par André Renard au lendemain de la grève. Les socialistes et syndicalistes wallons se firent les relais de son programme nationaliste, tandis que par ailleurs le mouvement nationaliste flamand renaissait. En 1962, la « frontière linguistique » était tracée. En 1978 étaient créées la Région flamande et la Région wallonne. Le Parti Socialiste allait se diviser en deux partis distincts, suivi des autres partis.

Cinquante ans après, alors que les travailleurs de toute l'Europe doivent faire face à des programmes d'austérité souvent bien plus durs que la « Loi unique » de 1960, la Grande Grève belge de 1960-1961 reste un exemple de réaction ouvrière, mais aussi un avertissement contre toutes les divisions auxquelles les pseudo-socialistes et les bureaucrates syndicaux peuvent tenter de recourir.

Serge VIARD

• Amiante

Le scandale de « l'inopposabilité »

Les employeurs s'en tirent à bon compte

Une nouvelle fois, le TASS (tribunal des affaires de la Sécurité sociale) de Créteil (Val-de-Marne) a reconnu la faute inexcusable de Sanofi-Chimie, à l'issue de l'action engagée par la veuve et les enfants d'un ouvrier de la chaufferie de l'usine de Vitry-sur-Seine. Celui-ci était mort d'un cancer broncho-pulmonaire dû à l'exposition à l'amiante.

C'est la quatrième fois sur le site de Vitry (centre de recherche et centre de production) qu'une action est engagée par des victimes ou leurs ayants droit auprès du TASS et, à chaque fois, la faute inexcusable de l'employeur a été prononcée.

Cette reconnaissance de la responsabilité de l'employeur a bien sûr une importance morale considérable pour les victimes ou leur famille. Elle entraîne également des répercussions financières importantes, la rente étant alors portée à son taux maximum. C'est l'employeur qui assume cette majoration de la rente versée par la Sécurité sociale.

Mais les employeurs ont trouvé une parade pour ne pas payer: c'est « l'inopposabilité ».

Un mécanisme bien rodé...

Cela fait maintenant des années, en fait depuis la multiplication à partir des années 1990 des actions engagées par les victimes de l'amiante, que des cabinets juridiques spécialisés au service des employeurs ont mis au point un argumentaire efficace. Ils s'appuient sur des vices de procédure, sur des bévues commises par les caisses primaires d'assurance maladie lors de l'instruction des dossiers de reconnaissance de maladie professionnelle

pour plaider l'inopposabilité de cette décision auprès des tribunaux. Ces erreurs des CPAM consistent par exemple dans l'oubli par celles-ci d'informer l'employeur de la fin de l'enquête ou de la décision finale (prise en charge ou refus). Et si cela ne suffit pas, les employeurs peuvent utiliser d'autres artifices: ainsi dans le cas de Sanofi, la direction joue sur les changements de raison sociale successifs de l'établissement de Vitry (Sanofi-Aventis, puis Sanofi Chimie et même Sanofi recherche et développement pour une partie du site), pour ajouter à la confusion et affirmer ensuite que ce n'est pas le bon interlocuteur qui a été saisi par la CPAM.

... et ça marche !

Les tribunaux ne peuvent alors que constater « le non-respect du contradictoire de

l'instruction par la caisse primaire » et prononcent l'inopposabilité de la maladie professionnelle à l'employeur. Celui-ci est reconnu responsable, coupable, mais on ne peut lui imposer aucun dédommagement. L'indemnisation est donc supportée par la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale, elle-même financée non pas seulement par les seuls employeurs incriminés mais par tous les employeurs du pays.

Un décret visant à modifier les procédures d'instruction des dossiers par les caisses primaires a bien été pris sous la pression des associations de victimes de l'amiante mais il ne mettra pas fin aux contestations systématiques par les employeurs des reconnaissances de maladies professionnelles.

Ce sont ainsi des centaines de millions d'euros à l'échelle nationale qui sont économisés par les entreprises reconnues pourtant coupables par la justice car l'inopposabilité est plaidée et souvent acceptée par le tribunal. Certaines entreprises parviennent même à gagner de l'argent en se faisant rembourser ensuite une grande partie des cotisations accident du travail-maladies professionnelles qu'elles avaient versées à la Sécurité sociale.

Ainsi Eternit, contre qui des centaines d'actions en faute inexcusable de l'employeur ont été engagées et gagnées par les victimes de l'amiante, est le spécialiste de cette pratique. Et tout « inexcusable » qu'il soit, il s'en tire à bon compte !

Correspondant LO

• Train Strasbourg-Port-Bou

La politique de la SNCF en cause

Quinze heures: c'est le retard qu'ont subi les 600 voyageurs du train reliant Strasbourg à Nice et Port-Bou dans la nuit du 26 au 27 décembre. Durant 22 heures ils sont restés bloqués dans des rames dont les toilettes étaient dépourvues de réserve d'eau. Du fait d'un nombre insuffisant de plateaux repas, seule la moitié d'entre eux a pu être ravitaillée au bout de 15 heures seulement. Face à ces situations intolérables, on comprend que la colère des voyageurs ait pu exploser.

Dans le rapport qu'elle vient de publier, la SNCF ose cette conclusion: « Il aurait été préférable de ne pas faire partir ce train de Strasbourg ce soir-là » et d'ajouter: « C'est parce que nous avons voulu trop bien faire » que les choses en sont arrivées là. Autant dire que la SNCF ne reconnaît pas ses responsabilités dans cette succession d'incidents. Pas question pour elle de dire que sa politique d'économies à tout va, faite de suppressions d'effectifs, d'économies sur les entretiens, est cause des dysfonctionnements. Pas question d'incriminer non plus son organisation du travail qui dorénavant éclate et cloisonne les services, rendant difficile une intervention rapide et efficace dès lors qu'une défaillance survient.

Et pourtant, c'est bien la politique de la SNCF qui est à l'origine de chacun des problèmes survenus, une politique

qui n'est évidemment pas indépendante de celle du gouvernement dont la représentante, Nathalie Kosciusko-Morizet, estime pourtant avoir été trompée par les propos mensongers de dirigeants de la SNCF.

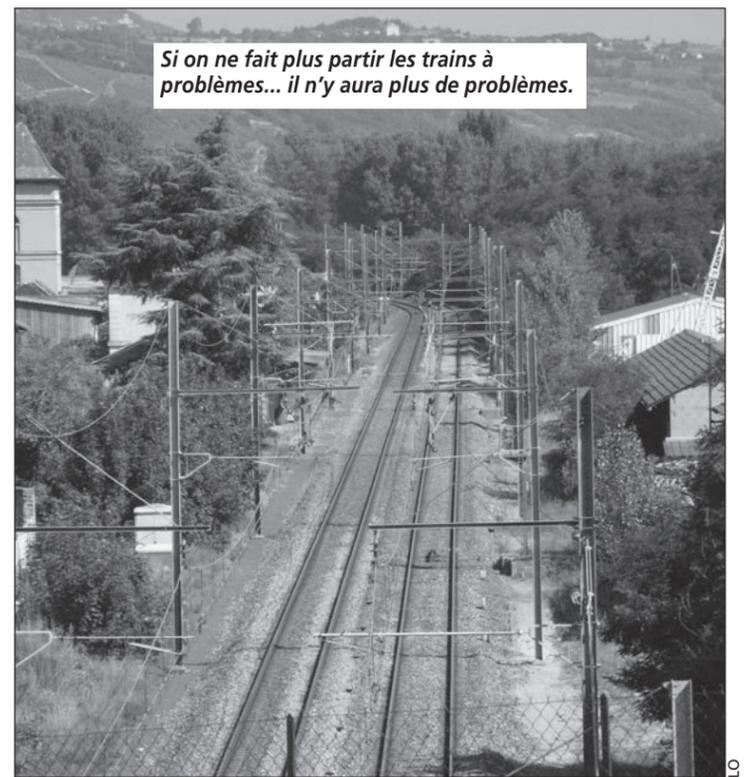
Cette même SNCF est cette fois en peine pour trouver des boucs émissaires de manière à masquer ses responsabilités. Les voyageurs ne se sont d'ailleurs pas trompés quand, à l'issue du périple, ils ont applaudi le conducteur et les deux contrôleurs, sans qui le voyage aurait été pire encore.

La principale cause du retard a été l'absence de relève du conducteur en gare de Belfort, son remplaçant (venant de Lyon en taxi!) n'étant arrivé qu'à 5 h 45 du matin au lieu de 23 h. C'est que le conducteur initialement prévu avait été décommandé pour cause de journée à rallonge, sans que son remplaçant ait été prévu.

La SNCF avoue d'ailleurs le manque d'effectifs du centre de maintenance opérationnel chargé entre autres de cette tâche et elle a promis (un peu tard) un renforcement de ces équipes « en cas de coup dur ».

Mais il y a seulement quelques années, un tel incident aurait pu être résolu rapidement en faisant appel à des conducteurs de réserve proches de Belfort. Aujourd'hui cela n'a pu être le cas, à cause de la suppression en cours de cette réserve. Les agents de conduite de Vierzon sont actuellement dans un mouvement de grève contre la suppression des réserves de conducteurs. Alors, si la direction était sincère quand elle promet après coup le renforcement des équipes, elle commencerait par donner satisfaction aux agents de conduite de Vierzon, ce qu'elle se garde bien de faire.

Autre source de dysfonctionnements: l'éclatement des activités. Il est en effet aberrant que seul un conducteur de Lyon ait pu assurer la relève du train en question parce que les conducteurs disponibles sur Belfort, Besançon ne dépendent plus de l'activité Grandes Lignes et ne sont donc plus autorisés à la



conduite de ce matériel roulant, qu'ils connaissent pourtant fort bien.

Pour expliquer cette débâcle, il faut encore ajouter l'absence de maintenance sur les rames, faute de temps et de réserve de matériel roulant. C'est cela qui a infligé aux voyageurs des toilettes sans eau. Là encore, la pratique, devenue monnaie courante dans les ateliers de maintenance, y compris de TGV, est de « mettre au commercial », c'est-à-dire en circulation, des rames non entretenues faute de temps. C'est vraisemblablement aussi un défaut d'entretien et de purge de la glace dans les circuits d'air

qui explique la panne d'un TER à Montbéliard, sur la même voie que le Strasbourg-Port-Bou, rajoutant deux heures au marathon.

On le voit la succession de défaillances qui a abouti à ces quinze heures de retard est le produit d'une politique soigneusement planifiée de suppressions d'effectifs (4000 l'an passé, 2000 encore prévues en 2011) et du cloisonnement croissant des activités, prélude à de possibles privatisations de secteurs rentables. Tout cela, au mépris de la sécurité et du service dû au public.

Correspondant LO

• Michelin – Clermont-Ferrand

Actionnaires choyés, ouvriers et employés exploités

Michel Rollier, premier cogérant du groupe Michelin, a perçu au total pour ces quatre dernières années près de 13 millions d'euros de rémunération... et celle au titre de 2010 s'annonce aussi record.

Il vient en effet d'informer les actionnaires de la bonne marche de l'entreprise avec une prévision de bénéfices de 820 millions pour 2010. Il leur a surtout promis de faire encore mieux : « *Un résultat opérationnel nettement supérieur à 2 milliards d'euros* » en 2015, qui serait donc très largement supérieur aux meilleures années d'avant la crise de 2008. Cela augmenterait, non pas les salaires, mais les dividendes de ses chers actionnaires de 30 % !

Pour cela, Rollier espère vendre beaucoup de pneus : 25 % en plus d'ici à 2015 et 50 % en plus à l'horizon 2020, tout en continuant de diminuer les effectifs. Dans l'ensemble des usines en France, 11 400 emplois ont été supprimés ces dernières années et cela va continuer : 10 % de moins d'ici cinq ans.

Cela signifie pour le personnel produire plus en étant moins nombreux. D'où des pressions incessantes dans les ateliers et les bureaux, ce qui entraîne des accidents. Sous le moindre prétexte, des sanctions incessantes et des licenciements s'abattent sur les ouvriers, et même des ingénieurs accusés de ne pas avoir l'esprit maison.

Après les fermetures d'usines ou d'ateliers entiers comme à Montceau, à Lille ou à Poitiers, c'est le centre de Paris-Breteil qui est visé. C'est là que se préparent les cartes et les guides bien connus. Il est question de déménager, sans que le personnel sache où il atterrira, alors que les locaux actuels viennent pourtant d'être refaits

à neuf. Et c'est l'inquiétude pour 230 travailleurs sur les 300 de ce site quant au maintien de leur emploi, avec la perspective d'une filialisation ou d'une vente. Quand il s'agit de vanter ses cartes et guides de restaurants étoilés, Michelin est prolixe. Mais sur l'avenir des travailleurs, c'est le silence.

Quant à l'organisation de la production, ce n'est pas la logique qui prime, mais le seul souci de tirer le maximum de profits. Ainsi, en ce moment, avec la vague de froid qui se prolonge, la direction admet

plus à la demande.

Concernant les accidents du travail, là aussi la direction n'est pas avare de sermons pour nous culpabiliser. C'est pourtant elle la première responsable en demandant toujours plus de productivité. Les pressions sont fréquentes sur les travailleurs accidentés pour ne pas déclarer les arrêts de travail. Ce qui limite le pourcentage de déclarations, et diminue la part patronale à payer à la Sécurité sociale.

Restent les salaires, et là, on est évidemment bien loin du



qu'elle ne peut pas répondre à la demande des clients en pneus neige. Cela oblige les distributeurs à faire attendre leurs clients pendant des semaines. Mais c'est la conséquence du choix de la direction de ne pas faire de stocks. En travaillant à flux tendu, elle fait des économies. La « satisfaction du client » n'est vraiment pas le problème de Michelin. L'argument ne lui sert qu'à essayer de nous imposer la flexibilité. C'est soi-disant pour « satisfaire le client » qu'elle nous fait venir à l'usine même le samedi et le dimanche ; elle voudrait que ce soient les travailleurs qui acceptent de s'adapter encore

partage des profits. Pour 2011, Michelin annonce seulement 1,4 % d'augmentation générale pour les ouvriers, plus une augmentation forfaitaire de 200 euros brut... mais accordée au mérite ! Quant aux employés, techniciens, ingénieurs et cadres, ce ne seront, comme à l'habitude, que des augmentations individuelles.

Avec les hausses continues et vu les profits de Michelin, c'est rattraper des années de retard sur le coût de la vie qui devrait être à l'ordre du jour. Et c'est au minimum une augmentation de 300 euros pour tous qu'il faudra imposer.

Correspondant LO

• Automobile

La fin de la prime à la casse Aides à l'emploi ou aux actionnaires ?

Avec la fin au 31 décembre du dispositif dit de « prime à la casse » des préoccupations se sont fait entendre de toutes parts sur la situation à venir des constructeurs automobile, Renault et PSA

Représentants du gouvernement et journalistes font semblant de s'inquiéter des conséquences sur l'emploi de cet arrêt. Comme si cette aide, avec le dopage des ventes qu'elle a entraîné, avait miraculeusement protégé les emplois des salariés de ces deux géants de l'automobile !

Bien sûr, les acheteurs de voitures l'ont touchée pour renouveler leur véhicule. Mais ce cadeau a servi d'abord et avant tout aux actionnaires. C'en est même là le seul effet certain.

Cette « prime à la casse » s'ajoute donc en fait aux aides distribuées par l'État aux groupes automobiles. Pour la seule année 2009, l'État a versé par ce biais 760 millions d'euros aux constructeurs automobiles. Mais depuis 2008, ce sont des milliers de suppressions d'emplois qui ont été annoncées par les seuls Renault et PSA.

Depuis 2008, les aides distribuées par l'État à Renault et PSA et à toute la filière ont représenté d'énormes sommes. Il y a eu d'abord un prêt de 6 milliards d'euros, trois pour chacun. À cela se sont ajoutés deux milliards pour les banques des deux groupes, puis les centaines de millions d'aides à la filière automobile et aux sous-traitants, afin de... permettre à Renault et PSA de faire baisser les prix des pièces qu'ils faisaient fabriquer. Les primes à la casse qui, au total sur trois ans, devraient frôler les deux milliards d'euros sortis des caisses de l'État, ne sont donc qu'une de ces aides parmi bien d'autres.

Quant aux conséquences sur l'emploi, rappelons que quelques jours après l'annonce de la première aide de six milliards, PSA annonçait 3 000 suppressions d'emplois, et Renault des centaines peu après. Renault, depuis, a encore annoncé 3 000 suppressions d'emplois, dont mille pour le seul établissement de Sandouville et tout récemment encore... 3 260 « départs volontaires ». PSA, de son côté, a mis fin aux contrats de centaines d'intérimaires. Et cette liste est loin d'être exhaustive.

L'autre chose certaine, ce sont les milliards de dividendes distribués pendant ce temps aux actionnaires. Pour la seule année 2008, Renault a distribué 1,05 milliard de dividendes. En 2009, PSA a annoncé un très fort rétablissement de ses comptes qui lui ont permis pour cette seule année-là de disposer d'une trésorerie en liquide de 809 millions d'euros, et parallèlement de se désendetter de 900 autres millions d'euros. Et il ne s'agit là que d'une partie des profits réels engrangés, car à travers leurs filiales, banques et autres sociétés qu'ils contrôlent, ces groupes ont la possibilité de faire encore bien d'autres bonnes affaires.

On peut estimer que l'ensemble des aides à la filière automobile sur trois ans correspond au financement, toutes charges comprises, d'environ 100 000 emplois. Alors chacun peut juger des choix qui ont été et qui continuent d'être faits.

Paul SOREL



• Arkéma – Jarrie (Sud-Grenoblois)

Avatars ?

La commune de Jarrie a été élue « capitale française de la biodiversité » dans la catégorie des communes de moins de 10 000 habitants. C'est, paraît-il, pour récompenser les efforts menés en matière de préservation des

espèces.

Ainsi, à l'usine, le nettoyage « allégé » des douches et autres sanitaires faisait donc partie d'un vaste et éminent projet de « développement durable » de la flore microbienne, de la faune des

insectes ou autres acariens.

Quant aux travailleurs qui se plaignent du manque d'hygiène, ce sont sans doute de dangereux adversaires de la biodiversité.

Correspondant LO

• PSA – Sochaux

Un ouvrier porte plainte pour harcèlement

Un ouvrier d'un secteur du montage de Peugeot Sochaux a porté plainte en octobre dernier contre cinq cadres en les accusant de harcèlement. L'affaire fait parler dans l'usine et dans la région de Montbéliard où elle a éclaté dans la presse et sur France 3 régional avant Noël.

Ce travailleur, âgé de 35 ans, ancien champion d'athlétisme, n'avait pas eu un seul avertissement en 14 ans de travail à Sochaux. Mais dans son secteur, la direction avait fait venir de la maîtrise dont le seul but

était de démasquer des prétendus vols, ce qui a eu pour effet de pourrir la vie des ouvriers de l'atelier. À tel point qu'ils ont d'ailleurs débrayé contre l'attitude de cette maîtrise.

Son frère jumeau a été licencié, soupçonné d'un vol qu'il conteste – l'affaire doit passer aux Prud'hommes.

Mais depuis ce licenciement, certains cadres ont rendu la vie infernale à ce travailleur du montage qui, lui, n'est accusé absolument de rien. Le racisme n'est pas mort.

Il a été harcelé pendant des

semaines, perdant dix kilos et allant jusqu'à envisager de se supprimer. La maîtrise voulait le pousser à partir du secteur où il travaillait jusque-là sans problèmes. Les délégués de l'atelier ont posé plusieurs dangers graves et imminents (DGI) sur le cahier officiel du CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et Condition de Travail) au vu du harcèlement dont il était victime et de son état d'épuisement. Depuis le dépôt de sa plainte, deux cadres ont été déplacés ce qui est comme un aveu.

Avec le soutien de la CGT

qui est intervenue à plusieurs niveaux du groupe PSA, ce travailleur est décidé à aller jusqu'au bout de sa plainte. Il a préféré poser le problème sur la place publique plutôt que d'attenter à son existence et il a fort bien fait. Ce n'est pas parce qu'on est obligé de travailler pour gagner sa vie qu'il faut laisser certains s'arroger le droit de nous la pourrir.

D'autant que cela se passe dans un contexte d'augmentation des pressions de toutes sortes, l'augmentation des cadences et les semaines de six jours liées aux samedis

travaillés. Tout cela entraîne une aggravation des conditions générales de travail, afin que les usines sortent les profits pour la famille Peugeot.

Au moment où cette affaire de harcèlement paraissait dans la presse, PSA obtenait le maintien du Label Diversité, décerné par le gouvernement, distinction qui récompense les bonnes pratiques de relations humaines du groupe en matière de promotion de la diversité, d'égalité des chances et de prévention des discriminations...

Correspondant LO

• PSA Citroën – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Au tribunal, des patrons qui mentent comme ils respirent

Mardi 4 janvier avait lieu, devant le tribunal des Prud'hommes de Bobigny, l'audience de départage faisant suite à une action entamée par la CGT de PSA Citroën Aulnay: huit salariés mandatés réclament le retrait de sanctions discriminatoires.

Fait notable en soi, plusieurs dizaines d'ouvriers de l'usine avaient débrayé pour l'occasion, et 80 travailleurs avaient fait le déplacement pour accompagner leurs camarades à l'audience. La petite salle du tribunal était pleine à craquer.

Les faits jugés concernent des mises à pied, distribuées à tour de bras par la direction depuis 2008, pour des motifs plus ou moins fantaisistes: les délégués sanctionnés – dont Ahmed Berrazel, qui est aujourd'hui, en plus, sous le coup d'une procédure de licenciement – sont accusés par la direction ni plus ni moins que de harcèlement vis-à-vis de... leurs chefs! Comme le fait valoir la CGT, c'est vraiment le monde à l'envers: il est de tradition dans le groupe PSA, depuis des décennies, de pourchasser les militants combattifs et de les frapper de lourdes sanctions – quand ce n'était pas, dans les années 1970, de les frapper tout court, d'ailleurs. Cette politique de discrimination ouverte et de sanctions systématiques des militants n'a jamais cessé à Aulnay, et la plupart des travailleurs incriminés n'avaient jamais eu la moindre sanction ni le moindre problème avec la

maîtrise, jusqu'à ce qu'ils deviennent militants syndicaux.

La CGT demande donc tout naturellement la suspension des sanctions, le remboursement des prélèvements dus aux mises à pied, et des dommages et intérêts. Son avocate a fait valoir que la direction cherche, par la répression, à éloigner les autres travailleurs de la CGT et à décourager les militants. C'est dans ce but qu'elle monte des dossiers sous les prétextes les plus divers, à coup de contre-vérités... et elle trouve toujours quelques petits chefs ou quelques mouchards pour corroborer ses accusations.

Bien révélatrice de l'attitude de la direction a été la plaidoirie de l'avocate de PSA: mensonges éhontés, faits déformés, propos inventés de toute pièce... tous les moyens sont bons pour convaincre un tribunal que les militants syndicalistes ne sont

qu'une bande de voyous et de délinquants. À voir cette avocate de la haute évoquer avec des trémolos dans la voix le sort des malheureux contremaitres de PSA harcelés et persécutés, un certain nombre d'ouvriers dans l'assistance, hilares, ont sorti leur mouchoir pour se tamponner les yeux.

Le summum a été atteint lorsque, évoquant les chefs désorientés, perdus, poussés à la dépression par le sort que leur font subir ces terribles syndicalistes, elle s'est écriée: «*Qu'est-ce que la souffrance au travail? C'est cela, la souffrance au travail!*» S'il y a au moins une chose qui saute aux yeux, c'est que ces prétendus terroristes de syndicalistes ont beaucoup de sang-froid: car il en fallait aux 80 ouvriers présents pour garder leur calme en entendant ce tissu de mensonges et de calomnies.

Les militants incriminés, à



Ahmed Berrazel, entouré de camarades au tribunal de Bobigny.

la sortie, étaient heureux et fiers du soutien de leurs camarades. Le jugement ne sera rendu qu'à la mi-février, mais en même

temps, la lutte continue pour empêcher le licenciement d'Ahmed Berrazel.

Correspondant LO

• Famille Peugeot

Dans le petit monde des grands bourgeois

La famille Peugeot a décidé de garder, pour deux ans au moins, les participations qu'elle détient dans le groupe PSA à travers deux sociétés financières, Peugeot Frères et la société Foncière, Financière et de Participations (FFP) présidée par Robert Peugeot.

Cette décision est motivée par un cadeau fiscal intéressant. En effet, depuis la loi Dutreuil de 2003 – du nom

du ministre des PME de l'époque – les personnes qui signent un engagement à ne pas vendre leurs actions ou leurs parts dans des sociétés peuvent bénéficier d'une exonération de 75% d'ISF sur la valeur de ces actions ou parts de sociétés.

Pour la famille Peugeot qui possède près du tiers de PSA – pas mal pour une PME! – c'est un joli cadeau fiscal, un des innombrables cadeaux que

l'État fait aux grands bourgeois.

L'auteur de la loi, le ministre Dutreuil, s'est retiré des carrières ministérielles, mais il n'est pas au chômage. Il est aujourd'hui président de la filiale américaine du groupe de luxe français LVMH. Sa femme, Christine, est une des dirigeantes du groupe Wendel. Elle vient d'ailleurs d'être mise en cause par le fisc qui lui réclame six millions d'euros: elle est mêlée

aux montages financiers douteux mis en place par l'ancien patron des patrons, Ernest-Antoine Seillière pour enrichir les cadres dirigeants du groupe. Un montage douteux qui ne donnera pas lieu à des poursuites judiciaires, les faits étant prescrits au 31 décembre dernier.

Le monde est bien fait... pour les riches.

Etienne HOURDIN

• Bosch – Vénissieux (Rhône)

Les annonces de décembre :

soulagement, mais aussi inquiétude

Les travailleurs de l'usine Bosch de Vénissieux ont été plutôt soulagés en apprenant que, finalement, Bosch conservait l'entreprise en y installant la fabrication de panneaux photovoltaïques. Car, dans les mois qui ont précédé, il était question de presque tout arrêter et de chercher un repreneur industriel.

Les problèmes ont commencé en 2003, quand la direction a fait savoir que les produits diesel fabriqués arrivaient en fin de vie et seraient progressivement arrêtés. Il y avait alors environ mille salariés entre les embauchés (860) et les intérimaires. Et, en faisant le chantage à la suppression de 300 emplois, la

direction avait obtenu la signature par la CFDT et la CGC d'un accord « Avenir Vénissieux » (réduction de 12% de la masse salariale avec 36 heures payées 35, suppression de six jours de RTT, etc.) en contrepartie de la venue de nouvelles fabrications.

Les effectifs d'embauchés se sont ensuite maintenus autour de 800 jusqu'à 2008, avec la venue de la nouvelle pompe à injection CPIH. Avec cependant dans ce nouveau secteur des conditions de travail difficiles, avec de fortes pressions, particulièrement mal ressenties par les ouvriers qualifiés venant de fabrications anciennes qui s'arrêtaient.

Mais fin 2008, l'usine a été touchée par la crise de

l'automobile, et les semaines de chômage technique se sont multipliées : en 2009 il y a eu plus de 70 jours de chômage, et en octobre il n'y avait déjà plus que 650 salariés.

En décembre 2009, la direction a commencé à parler de sureffectifs et de transfert de production en Allemagne, Italie et Tchéquie. Finalement, en mars 2010 était annoncé un PSE (Plan de « sauvetage » de l'emploi) qui prévoyait 153 suppressions de postes. En septembre, la direction avait déjà trouvé 140 volontaires car, évidemment, l'incertitude du lendemain pousse au départ tous ceux qui peuvent trouver du travail ailleurs.

Avec les dernières annonces, en décembre, le projet serait

de maintenir à Vénissieux un bureau d'études et une petite fabrication industrielle assurant au total 150 emplois. La pompe CPIH serait arrêtée fin 2011 et la production de panneaux photovoltaïques démarrerait dans un an, employant 150 personnes. D'autre part, une soixantaine de salariés sont en cours de mutation à l'usine contiguë Rexroth Bosch. Il est d'ailleurs question de regrouper les deux usines, qui avant 1973 n'en formaient qu'une : la Sigma.

D'après les calculs de la direction, par rapport aux effectifs actuels (un peu moins de 500), il y aurait « un sureffectif d'une centaine de personnes » pour lesquelles elle va « chercher une solution dans les prochains mois »...

Alors, évidemment, ça ne fait pas le compte. Les travailleurs sont rassurés que l'entreprise reste dans un grand groupe et que de nouvelles fabrications arrivent. Mais si les militants syndicaux, CFDT comme CGT, disent leur soulagement, ils expriment aussi leur inquiétude concernant la centaine d'emplois en suspens. Comme le rappelle la CGT, 300 emplois ont déjà été perdus en deux ans. Avec le chômage important qui sévit à Vénissieux comme dans les banlieues voisines, c'est évidemment un coup dur, surtout venant d'un groupe comme Bosch, largement bénéficiaire et qui aurait largement les moyens de maintenir les emplois.

Correspondant LO

• Carrefour Planet – Vénissieux (Rhône)

Les grévistes toujours déterminés

Les 23 et 24 décembre, respectivement 150 et 120 salariés avaient fait grève contre le projet de travail de nuit et de réorganisation du travail pour les employés du PGC (produit de grande consommation) dans l'immédiat et du Non-alimentaire ensuite. La direction n'ayant rien voulu céder, la grève a été reconduite les 30 et 31 décembre.

Car les travailleurs ne voient toujours pas l'utilité de remplir les rayons du magasin la nuit, au détriment de leur santé et de leur vie de famille. Et ils ne veulent pas non plus du travail répétitif qu'on leur prépare et qu'ils considèrent comme une déqualification.

La première fois, un certain nombre de salariés, non concernés tout de suite par cette réorganisation, avaient fait grève eux aussi car tous les travailleurs de Carrefour sont, un jour ou l'autre, touchés par des restructurations visant à réduire le personnel. Cette fois, la grève n'a touché que les travailleurs du PGC, qui ont été presque tous grévistes bien que seule la CGT ait appelé. En effet, la CFDT et FO pensaient qu'il fallait attendre puisque la consultation du Comité d'entreprise et du Comité d'hygiène et sécurité a été repoussée au 17 février.



photo FO Carrefour

De nouveau les grévistes, environ 70, se sont adressés aux clients par tract aux entrées du parking et en faisant signer une pétition qui a recueilli plusieurs milliers de signatures. Car les clients n'ont rien non plus à gagner à ces changements. Alors qu'aujourd'hui il est déjà bien difficile de trouver quelqu'un pour obtenir un renseignement, cela deviendra quasiment impossible : ceux qui travailleront la nuit seront partis quand le magasin ouvrira, et ceux qui se relaieront dans la journée ne seront plus affectés à un rayon particulier.

La direction n'avait pas

mesuré la détermination des travailleurs et avait mobilisé moins de cadres que pour Noël (où elle en avait fait venir plusieurs dizaines de tout le pays) si bien que certains rayons ont été vides bien avant la fermeture du magasin le soir du 31 décembre.

Elle a de nouveau affirmé sa volonté de faire sa réorganisation, mais grâce à la grève elle a cependant été repoussée et c'est un premier acquis. Et on peut souhaiter que les autres magasins, voués eux aussi à la même réorganisation, fassent comme les employés de Vénissieux.

Correspondant LO

• Safe Automotive Hagondange (Moselle)

Pas de salaire en décembre

Fin décembre, les 330 salariés de la Safe à Hagondange, une ancienne usine du groupe Sacilor, ont appris qu'ils ne recevraient pas leur paye de décembre. La plupart l'ont d'ailleurs découvert... en lisant *Le Républicain lorrain*!

Le 3 janvier, c'était l'annonce de la mise en redressement judiciaire, avec un versement des salaires au mieux pour le 15 janvier via le fonds de garantie des salaires.

La Safe produit des pièces de forge pour l'industrie automobile et appartient à un mystérieux holding, HZ Holding, le même qui a repris l'usine Ford de Blanquefort... juste avant de la recéder à Ford, qui finalement voulait la récupérer. La cession de l'usine Ford avait été faite en grande pompe sous les auspices de Lagarde, la ministre de l'Économie, dans des

conditions financières jamais rendues publiques. Combien de dizaines de millions a touché HZ Holding pour acheter puis revendre l'usine de Blanquefort? Mystère.

À Hagondange, c'est le même mystère autour de l'avenir de l'usine. Le 31 décembre, sollicité, le DRH de l'usine expliquait dans la presse locale : « *Moi-même je ne parviens pas à joindre le représentant de l'actionnaire.* » Maintenant c'est la direction locale elle-même qui s'est mise aux abonnés absents...

L'inquiétude est grande dans l'usine et la région, déjà marquée par de nombreuses fermetures d'usines par des groupes financiers pour qui, les usines, et ceux qui y travaillent, ne sont que des pièces de Monopoly.

Etienne HOURDIN

• Dunkerque

Syndicaliste condamné, police couverte

Lundi 3 janvier, Christian Muys, syndicaliste de SUD, a été condamné par le tribunal correctionnel de Dunkerque à 500 euros d'amende, 1 euro de dommages et intérêts et 200 euros de frais de justice à verser au policier qui l'accusait de l'avoir heurté alors qu'il lui interdisait le passage vers un rassemblement devant l'usine Valdunes. C'est un jugement a minima pour une accusation grave de « coups et blessures avec arme par destination sur

un policier » car le médecin de l'hôpital où le policier s'était rendu n'avait pas noté de trace des prétendus chocs, ni accordé d'arrêt de travail. En fait le tribunal n'a visiblement pas voulu désavouer la police malgré les incohérences de l'accusation et l'absence du policier à l'audience.

Christian Muys compte faire appel de ce jugement qui criminalise l'action syndicale.

Serge VIARD

• Les cent ans du Code du travail

À l'heure de l'offensive contre les droits des travailleurs

Il y a cent ans, le 28 décembre 1910, pour la première fois étaient codifiées au sein d'un ouvrage de référence les premières lois régissant les rapports entre salariés et patrons. Le Code du travail, qui n'a été véritablement mis sur pied qu'en 1922, comporte aujourd'hui 10 000 articles, et il a suivi au fil des ans l'évolution du rapport de forces entre le monde du travail et les possédants.

Aujourd'hui, dans le contexte de la crise et de sa recherche effrénée de profits par tous les moyens, le patronat rêverait d'en finir avec ce Code du travail, et les obligations qu'il pourrait contenir. Il y a quelques années, la patronne du Medef, Laurence Parisot, avait même lancé sa formule : « *La liberté s'arrête là où commence le Code du travail* ». La liberté pour elle, c'est celle d'exploiter les autres sans entrave.

Le mérite de ce Code, au-delà des intentions de ses initiateurs, a été d'unifier les travailleurs et leur conscience d'avoir des droits communs à garantir. Cependant, ce « Code » du travail n'a aucune valeur en soi. Il ne fait que reprendre les différentes lois, décrets et règlements se rapportant au travail, votés par les députés ou imposés directement par les différents gouvernements. C'est une spécificité française de regrouper dans différents codes les lois se rapportant à différents secteurs. À côté du Code du travail, il y en a en effet un très grand nombre

d'autres : le Code du commerce, de la santé, de l'urbanisme, de la construction, des collectivités territoriales, etc. Sans parler de tous les codes judiciaires.

Mais le Code du travail, c'est-à-dire l'évolution de la législation du travail, a sa propre histoire, parallèle à celle des rapports entre travailleurs, patrons et gouvernants.

La généralisation de la prééminence du droit collectif des travailleurs face au patronat ne s'est imposée qu'à la suite de la grève générale de mai-juin 1936, avec l'institution de conventions collectives. Jusque-là, seul avait force de loi le contrat individuel entre salariés et patrons. Ainsi était édicté le principe, aujourd'hui remis en cause, qu'il ne pouvait pas y avoir de contrats individuels ou d'entreprises donnant des garanties inférieures à celles des conventions collectives ou de la loi.

C'est à la suite de la grève générale de mai 1968 et de la démonstration de force qu'elle fit, qu'il y eut une progression

importante des droits collectifs. Pour la première fois furent véritablement codifiées des règles générales et précises, valables dans toutes les entreprises, assurant une certaine protection aux travailleurs, aussi bien dans le cadre des licenciements dits pour faute, que pour les licenciements économiques. De la même façon la mensualisation et le paiement des salaires en cas de maladie et accident furent institués pour tous les travailleurs. Et il y eut d'autres avancées.

Lorsque la crise éclata et commença à faire ses premières victimes, à partir de 1974, la protection des articles du Code du travail, même si ces protections étaient limitées, servit de point d'appui aux travailleurs attaqués de toutes parts. C'est d'ailleurs à partir de ce moment que les conseils de prud'hommes

À l'origine, en 1910, le Code du travail ne fut guère une arme pour les travailleurs. Sa mise sur pied, passée assez inaperçue à l'époque, faisait partie de la politique générale de l'aile gauche des politiciens bourgeois, les radicaux, dont le représentant le plus connu était Clemenceau, qui, parvenus au pouvoir comme

virent les demandes des salariés se multiplier.

Mais c'est aussi depuis le début de la crise que la notion de droits collectifs a subi des assauts répétés, comme des retours en arrière de la part de tous les gouvernements, de droite bien sûr, mais de gauche également. Ainsi, ce sont les lois de janvier 1982, promulguées par ordonnances par le gouvernement de gauche qui, pour la première fois depuis 1936, ont remis en cause le principe de la prééminence des lois et des conventions collectives sur tout le reste, permettant aux employeurs d'imposer là où ils le pouvaient des accords d'entreprises donnant des garanties inférieures à celles découlant de la loi ou des conventions collectives.

Aujourd'hui on en est à des accords qui sont le plus souvent inférieurs à la loi,

mais en plus tout est fait et permis pour que les licenciements, y compris économiques, redeviennent de plus en plus une affaire « privée » entre salariés et patrons.

Aujourd'hui, alors que grâce à la crainte du chômage, le patronat se sent en position de force, il voudrait en finir avec la digue de protection que, malgré toutes ses limites représente encore le Code du travail. Et il est, bien sûr, indispensable de s'opposer par tous les moyens à tous les retours en arrière en défendant plus que jamais le principe de droits collectifs communs à tous les travailleurs.

Quant à assurer la protection de leurs conditions de travail et de vie, il faudra surtout que les travailleurs rétablissent un rapport de forces, qui leur soit favorable.

Paul SOREL

le paiement des salaires, on imposait la ponction sur les salaires en vue de créer une simili retraite, combattue alors par le Parti Socialiste et la CGT. Le Code du travail de 1910 traduisait les ambiguïtés d'une politique voulant donner un visage social, mais souvent profondément antiouvrier.

P. S.

• Presstalis – distribution de la presse

La direction a dû revoir sa copie

Pendant trois semaines, la distribution de certains quotidiens et magazines a été perturbée en région parisienne. Une grève d'une partie de la fabrication a même paralysé les quotidiens nationaux le 16 décembre.

Face à la direction de Presstalis (ex-NMPP), les ouvriers de la distribution luttèrent contre une attaque qui aurait pu leur être fatale. Le syndicat du Livre SGLCE-CGT, ultra majoritaire dans ce secteur, appelait les travailleurs des sièges des journaux et des imprimeries à marquer leur solidarité avec la distribution.

À l'origine, Presstalis utilisait l'argument d'un déficit important de sa filiale quotidiens nationaux (SPPS)

dans le but de liquider purement et simplement le service concerné et les emplois avec, en transférant la distribution des magazines à des sous-traitants aux employés sous-payés.

Le conflit s'est terminé le 24 décembre par le maintien d'un site de traitement des journaux sur les trois préexistants, le départ des 80 salariés les plus âgés en « solution sociale » (sorte de préretraite), le maintien d'une charge de travail pouvant pérenniser les 104 emplois ouvriers restants, les cadres négociant à part.

Les ouvriers de Presstalis conservent le traitement des magazines qui concernent l'actualité politique, les « news ». Cela assure une

mutualisation des coûts de distribution entre les quotidiens et les magazines car distribuer les deux catégories ensemble revient évidemment moins cher. Ils espèrent que la direction n'invoquera plus les « déficits structurels » pour supprimer des emplois et tenter d'éliminer une résistance syndicale et ouvrière qui lui pose problème.

Le sentiment des salariés de SPPS est que, même s'ils ont « perdu des plumes », dans cette affaire, ils ont, grâce à leur lutte, évité le pire. Tout en sachant que les patrons pourraient fort bien un jour vouloir remettre ça.

Correspondant LO

• Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 132 (décembre 2010 - janvier 2011)

Textes du 40^e congrès de Lutte Ouvrière

- La crise de l'économie capitaliste
- Situation internationale
- La situation intérieure

Prix : 2 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,58 euro

